BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS | INTERNATIONAL BUREAU FOR CHILDREN'S RIGHTS | OFICINA INTERNACIONAL DE LOS DERECHOS DEL NIÑO

unicef

Atelier régional de validation des responsables de formation des forces de sécurité

Niger, Niamey – du 31 octobre au 4 novembre 2011

Dans le cadre du projet régional sur la formation des policiers et des gendarmes aux droits de l'enfant en Afrique francophone

RAPPORT DE L'ATELIER

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

REPUBLIQUE DU NIGER

Sommaire

Remerciements 3
Introduction 4
Genèse, objectifs et réalisations du projet 4
Objectifs de l'atelier 5
Outils et méthodes de travail 6
Lundi, 31 octobre 2011 7
Ouverture de l'atelier 7
État des lieux 8
Mardi, 1er novembre 2011 20
L'agent de l'ordre dans une situation impliquant un enfant 20
Outils et méthodes de formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant 20
Introduction à une approche de formation orientée vers l'acquisition des compétences-clefs 22
Mercredi, 2 novembre 2011 23
Inventaire des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants 23
Description des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants 24
Élaboration de formations axées sur l'acquisition des compétences-clefs 30
Jeudi, 3 novembre 2011 31
Développement d'un plan d'action national 31
Observations générales 48
Vendredi, 4 novembre 2011 49
Formation de formateurs 49
Les prochaines étapes 50
Clôture de l'atelier 51
Évaluation de l'atelier 52
Points nécessitant une attention 52
Ce que l'on retient de cet atelier 53
Annexes 54
Liste des participants 54
À propos de l'IBCR 57

Remerciements

L'atelier régional de validation des responsables de formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant a été organisé et s'est déroulé avec succès grâce à la participation et au soutien de partenaires de tous horizons, à qui le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou le Bureau) aimerait exprimer sa profonde gratitude.

D'abord, le Bureau tient à remercier chacun des participants qui, malgré un emploi du temps chargé, se sont donné la peine d'être présents afin d'apporter leur contribution aux travaux.

Ensuite, le Bureau remercie chaleureusement le bureau de l'UNICEF au Niger et l'Organisation internationale de la Francophonie, coorganisateurs et partenaires-clefs de la rencontre, sans lesquels cet événement n'aurait pas eu lieu; ainsi que le gouvernement du Niger qui a bien voulu accueillir cette rencontre, en particulier le Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses de la République du Niger.

Le Bureau exprime également sa profonde reconnaissance à l'endroit des bureaux pays de l'UNICEF, du bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et de Terre des Hommes Mauritanie qui ont pris en charge les coûts afférents à la participation des délégations nationales; ainsi qu'à Save the Children Suède pour son appui financier et technique.

Un merci spécial à Djanabou Mahonde (UNICEF Niger) et au Commissaire de Police Mahamane Laouali Madougou (République du Niger) pour leur dévouement et leur travail infatigable à l'organisation et au déroulement de l'atelier; merci à Laetitia Bazzi-Veil (UNICEF Côte d'Ivoire), Antoinette Ekam Abogo (UNICEF Cameroun), Soumahoro Gbato (Save the Children Suède), Yves Olivier Kassoka (UNICEF Sénégal), Hassia Issa Mahaman, Boureima Ouédraogo, et Lamido Altine Adamou (UNICEF Niger), pour leur appui technique et leur contribution au processus.

Merci, enfin, à toute l'équipe de l'IBCR, en particulier Nadja Pollaert, Directrice générale, et Guillaume Landry, Directeur des programmes, pour leur travail de supervision et d'orientation ; Henri Nzedom, Consultant, pour son travail de recherche et de rédaction, ainsi que Laura Moukengue, Laurence Richard, Sébastien Nirhou, Letizia Mantoan et Sabrina Tremblay-Huet, stagiaires au Bureau, pour leurs recherches et assistance.

Introduction

Le présent document présente le rapport de l'atelier régional de validation des responsables de formation des forces de sécurité qui s'est tenu à Niamey, au Niger, du 31 octobre au 4 novembre 2011. Cet atelier intervient dans le cadre du projet portant sur la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone. L'atelier a été organisé par le Bureau international des droits des enfants, avec le soutien du bureau de l'UNICEF au Niger et de l'Organisation internationale de la Francophonie, sous le haut patronage de Son Excellence Le Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses de la République du Niger.

Troisième atelier régional sur la formation des policiers et des gendarmes aux droits de l'enfant, la rencontre de Niamey regroupait la plus forte délégation jamais rassemblée jusqu'ici. Étaient présents plus d'une soixantaine de participants, parmi lesquels les responsables de formation des forces de sécurité venant de 14 pays d'Afrique francophone de l'Ouest et du Centre, et d'Haïti, ainsi que des représentants de l'UNICEF et de Save the Children Suède (voir liste des participants en annexe).

Genèse, objectifs et réalisations du projet

Le projet régional du Bureau international des droits des enfants sur la formation des policiers et des gendarmes aux droits de l'enfant a été lancé en novembre 2009, à l'occasion du 20eme anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Francopol et le Bureau international des droits des enfants (IBCR), ainsi qu'une dizaine d'écoles de police et de gendarmerie majoritairement d'Afrique occidentale francophone, s'étaient rencontrés à cette occasion à Ouagadougou au Burkina Faso afin de sensibiliser les participants aux droits de l'enfant en général, notamment à l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique policière.

Ce colloque avait permis de réaliser, d'une part, que les forces policières semblaient, dans l'ensemble, maîtriser le vocabulaire et la terminologie associés aux droits de l'enfant, mais présentaient certaines lacunes quant à leur connaissance de leur signification et de leur application concrète. D'autre part, il s'est avéré que plusieurs forces policières s'étaient engagées à offrir des formations sur les droits de l'enfant, mais ces dernières se faisaient à travers des sessions ponctuelles, assurées par des consultants externes, et demeuraient non évaluées, courtes et sans impact apparent quant à l'intégration des droits de l'enfant dans le travail des corps policiers.

Forts de ces observations, l'OIF, Francopol et l'IBCR ont convenu d'organiser une réunion de travail sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et du Centre portant sur l'application des normes internationales en matière de justice juvénile, qui s'est déroulée à Cotonou au Bénin les 13, 14 et 15 décembre 2010. L'IBCR proposait comme solution d'accompagner dans la durée des formations

conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et de gendarmerie via un processus de transfert de connaissances et de suivi afin de parvenir à un résultat concret et durable. Des bases ont donc été établies lors de cette réunion afin de réaliser un programme plus ambitieux de diffusion et de vulgarisation des normes en matière de protection et de promotion des droits des enfants en contact avec la loi.

Par la suite, l'IBCR a travaillé au renforcement de la collaboration avec les écoles de formation de la police et de la gendarmerie dans les pays de la région, et au développement d'un partenariat avec le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les bureaux de l'UNICEF dans les pays participants, l'ONG Save the Children Suède, et des ONG locales dans ces pays. Avec le soutien et la collaboration de ces différents acteurs, le projet a pris une dimension davantage régionale, puisque quatorze pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont souscrit à l'objectif visé, et participent au projet. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Il faut aussi ajouter la contribution d'Haïti à ce projet francophone.

L'IBCR a ensuite organisé, en collaboration avec l'UNICEF et Save the Children Suède, un atelier de haut niveau regroupant des experts internationaux en droits de l'enfant, à Dakar au Sénégal, du 19 au 23 septembre 2011. Durant cet atelier, une quarantaine de participants ont travaillé sur le thème de la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, en se penchant spécifiquement sur :

- Les outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant
- Une définition des compétences-clefs attendues de la part des agents des forces de sécurité travaillant avec les enfants
- La conception d'un programme de formation des agents des forces de sécurité

L'idée était de rassembler pendant cinq jours un groupe d'experts qui pourrait aider à améliorer et à valider les analyses et propositions réalisées par le Bureau, dans le but de consolider la démarche proposée. Fort de l'appui des partenaires Save the Children et l'UNICEF, le Bureau a donc invité des avocats, des juristes, des psychologues, des travailleurs sociaux, des policiers, des gendarmes, des spécialistes de la protection de l'enfant, des représentants des ONG concernées, des fonctionnaires onusiens et des consultants provenant d'une vingtaine de pays, pour faire avancer la réflexion sur une meilleure façon d'aborder la formation des agents des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. Cet exercice prenait tout son sens dans la mesure où ces analyses et compilations allaient être présentées aux écoles de police et de gendarmerie lors du troisième atelier régional qui allait être organisé à Niamey au Niger du 31 octobre au 4 novembre 2011.

Objectifs de l'atelier

Durant cinq jours, les participants ont travaillé à réaliser les objectifs de l'atelier, à savoir :

- La mise à jour de l'état des lieux sur la formation des forces de sécurité dans chaque pays,

- La présentation et la validation des outils portant sur une formation des forces de sécurité orientée vers le développement des compétences-clefs,
- Le développement et la présentation des plans d'action nationaux.

Outils et méthodes de travail

Le matériel utilisé comprenait des tableaux et des marqueurs, des bloc-notes et des stylos, un projecteur et un écran, des ordinateurs portables, et une imprimante. Les méthodes de travail utilisées incluaient les exposés, des séances de remue-méninges, le travail en groupes sur des cas pratiques suivi de restitutions en plénières et de discussions. Les participants étaient assis autour de tables, et chaque table représentait un groupe de travail. À l'exception de la journée du jeudi durant laquelle l'on s'est penché sur le développement des plans d'actions nationaux, les groupes étaient composés de représentants de pays différents, ceci dans le but de favoriser le brassage d'idées et le partage d'expériences.

Sept scenarios suivis de questions avaient été rédigés à l'avance. Ils relataient l'histoire de jeunes dans diverses situations : suspectés d'infraction, victimes d'infraction, dans la rue, sans abri, etc.

Chaque participant avait un badge et une plaque nominative permettant de l'identifier, ainsi qu'un cartable contenant les documents suivants :

Documents distribués par courrier électronique avant l'atelier, puis sur support papier au début de l'atelier :

- Agenda de la rencontre
- Document préparatoire et information logistique
- Questionnaire préparatoire
- Analyse des outils de formation des agents de maintien de l'ordre
- Tableau d'analyse des outils de formation

Documents distribués au début de l'atelier :

- Lettre de bienvenue
- Scénarios
- Guide de référence
- Liste de tous les participants et biographie des animateurs
- Tableau de ratification des textes par les pays participants
- Dépliant sur les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2011)
- Dépliant de l'IBCR militant contre le tourisme sexuel impliquant les enfants (2011)

Documents distribués pendant de l'atelier :

- Compétences-clefs : introduction
- Compétences-clefs : liste
- Compétences-clefs : description

Documents distribués en fin d'atelier :

- Fiche d'évaluation de l'atelier
- Attestation de formation

Deux publications du Bureau, à savoir « Faire des droits de l'enfant une réalité dans la région des Grands Lacs africains : les profils nationaux du Burundi, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo et du Rwanda » (2008), et « Les enfants et les conflits armés : un guide en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de la personne » (2010) ont été remises à chaque école de formation représentée dans à l'atelier.

Riches en commentaires, suggestions et questions, les travaux ont permis d'examiner en profondeur les points à l'ordre du jour, en plus d'autres sujets qui ont retenu l'attention des participants. Suivant l'agenda de la réunion de travail, voici en résumé le contenu des échanges et des principales observations.

Lundi, 31 octobre 2011

Ouverture de l'atelier

L'atelier s'est ouvert par une cérémonie protocolaire animée par le Commissaire de police Mahamane Laouali Madougou de la République du Niger. D'éminentes personnalités étaient présentes, parmi lesquelles :

- Son Excellence Dr Maikibi Kadidiatou Dandobi, Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, République du Niger,
- Monsieur Souleymane Garba, Directeur Général de la Police Nationale, République du Niger,
- Monsieur Abba Doussou, Secrétaire Général du Gouvernorat de Niamey,
- Des Chefs de représentations diplomatiques,
- Des représentants d'ONG et de coalitions d'ONG,
- Et bien d'autres illustres invités,

L'ouverture a été marquée d'allocutions prononcées par :

- M. Guillaume Landry, Directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants, qui a remercié les différents partenaires du projet, décrit la genèse du projet et le travail accompli, souligné l'approche innovatrice du projet dont les réalisations intéressent énormément les autres régions du monde, relevé l'excellent potentiel qui existe déjà, tel que l'inventaire des outils de formation dans la région a pu le démontrer, rappelé la nécessité de poursuivre avec le projet en développant des cours et des formations au niveau national dans une approche qui prendra en compte ce potentiel ainsi que les particularités de chaque contexte national, et souligné la détermination de l'IBCR, instigateur du projet, à atteindre l'objectif réaliste et concret de faire de la promotion et de la protection des droits de l'enfant une réalité quotidienne pour les policiers et les gendarmes;

- M. Ysselmou Boukhary, Représentant de l'UNICEF, qui a remercié le gouvernement du Niger pour avoir accepté d'accueillir la rencontre, salué les pays dont sont originaires les participants, relevé la pertinence du thème central, à savoir les droits et la protection de l'enfant, et leur caractères multidimensionnel et transversal, félicité la « prise de conscience » sur cette matière parmi les forces de l'ordre et de sécurité qui constituent très souvent le premier point de contact des enfants avec le système de justice, invité les autres secteurs à suivre cet excellent exemple, remercié sincèrement les initiateurs et organisateurs de cette activité, et rassuré de la disponibilité de l'UNICEF pour continuer d'appuyer les initiatives dans ce domaine;

- Son Excellence Mr Abdou Labo, Ministre d'État, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses de la République du Niger, qui a souligné l'importance de cette rencontre pour le Niger dont le Président de la République et le Premier Ministre ont fait des droits de l'enfant une préoccupation majeure, énuméré les normes internationales et les lois nationales y relatives adoptées par le Niger, évoqué les activités de renforcement de capacités entreprises dans ce domaine par les forces de défense et de sécurité nigériennes avec l'appui de divers partenaires, réaffirmé l'engagement à faire de l'enseignement des droits de l'enfant une réalité dans les écoles et centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité du Niger, remercié les partenaires de ce projet pour leur appui financier et technique à l'organisation de la rencontre, et déclaré la séance de travail ouverte.

Après que les invités protocolaires aient pris congé pendant la pause café, l'animateur principal, Guillaume Landry, a procédé à une clarification des questions logistiques et administratives. Ensuite les participants se sont mis en paires pour se présenter l'un l'autre.

Puis, l'animateur a présenté la genèse et les réalisations du projet (voir introduction).

État des lieux

En préparation de l'atelier, il avait été demandé que chaque école soit prête à faire une présentation d'environ dix minutes pour répondre aux cinq questions suivantes :

- Quelle formation est donnée aux agents de maintien de l'ordre dans votre pays en matière de droits de l'enfant?
- Est-ce que votre école possède un module spécifique propre avec un cahier du participant et un cahier du formateur sur les droits de l'enfant? Qui donne ces cours? Des policiers, des consultants externes, etc.?
- Quelle est la durée de ce ou ces cours?
- Quel est selon vous le rôle des policiers dans la protection des enfants?
- Pouvez-vous donner deux ou trois exemples (maximum) de projets concrets ou de pratiques récentes qui illustrent le rôle des policiers dans la protection des enfants?

Ces présentations ont été faites sous des formats variés. Certaines avaient été transmises au Bureau dans les jours précédents la tenue de l'atelier.

BÉNIN

L'École Nationale de Police de Cotonou a été créée le 25 mai 1962. Elle a vocation à assurer les formations initiale et continue des gardiens de la paix, officiers de paix et inspecteurs de police. L'École Nationale de Police assure également la formation des agents de la police municipale. Depuis 2007, la cellule pédagogique de l'École Nationale de Police a intégré dans son programme de formation l'enseignement sur les droits de l'enfant et nombre de policiers en sont bénéficiaires. A l'origine, cet enseignement était essentiellement assuré par un éducateur spécialisé au profit des pensionnaires de l'ENP. Avec l'appui de l'UNICEF-BENIN, l'école a obtenu deux modules de formation sur les droits de l'enfant: un module de niveau 1 pour les agents d'exécution c'est-à-dire les gardiens de la paix et un module de niveau 2 pour les officiers et les inspecteurs de police, c'est-à-dire les agents d'application et OPJ. Pour permettre la mise en œuvre de ces modules, trois formateurs policiers ont été identifiés par la cellule pédagogique pour dispenser cet enseignement. Ces derniers ont été astreints à une formation de formateur sous l'égide de l'UNICEF-BENIN. Dès lors, quatre formateurs dont trois policiers dispensent le cours sur les droits de l'enfant dont le crédit horaire est de 30h par groupe pédagogique. Cet enseignement est focalisé sur les thèmes ci-après:

- cadre juridique international, régional et national de protection des enfants
- la mission de la police à l'égard des enfants mineurs et la gestion de la procédure judiciaire impliquant les mineurs
- l'administration de la justice pour mineur
- le cadre institutionnel de protection des enfants
- le traitement judiciaire de la délinquance juvénile.

Au cours de l'année 2010, mille cinq élèves gardiens de la paix et trois cent élèves inspecteurs de police ont bénéficié de la formation sur les droits de l'enfant. En 2011, vingt sept inspecteurs de police et officiers de paix et cent trente sous-brigadiers de paix ont reçu cet enseignement dans le cadre de la formation continue. De même, dans le cadre de leur formation initiale, vingt officiers de paix et cent trente agents de la police municipale ont un enseignement de base sur les droits reçu de l'enfant. Il faut noter que l'école nationale de police s'apprête à accueillir plus de mille trois cent apprenants qui bénéficieront également de cette formation spécifique.

BURKINA FASO

L'École Nationale de Police du Burkina Faso a été créée en 1970 par le Décret N° 70/075/PRES/IS du 6 mai 1970. Sa mission est d'assurer la formation professionnelle initiale des personnels de la police nationale, des personnels d'autres administrations publiques et éventuellement des stagiaires d'autres structures confiés à elle par le Ministère chargé de la Sécurité. A partir de 2005, à la faveur de nombreuses rencontres et concertations entre le Ministère de la Sécurité et celui en charge des Droits Humains d'une part, de certains départements ministériels et le Système des Nations Unies d'autre part, un module spécifique sur les Droits de l'Enfant a été conçu et intégré dans le programme de formation à l'École Nationale de Police. Ce module qui était rattaché au cours de Droits de

l'Homme et des Libertés Publiques est aujourd'hui, un module à part entière dispensé par des enseignants différents. L'école nationale de police assure également la formation des effectifs de la garde de sécurité pénitentiaire et de la police municipale. Le contenu du cours est le même pour tous ces trois corps et pour tous les cycles. Le module est évalué par le Secrétariat Permanent du Plan d'Action National pour l'Enfance (SP/PAN Enfance). Il est complété par un autre cours sur les techniques d'enquêtes impliquant les mineurs et les femmes dont certaines formations continues sont assurées par des enseignants de l'ENP sous l'égide de l'UNICEF.
Toujours sous l'égide de l'UNICEF, tous les enseignants permanents de l'ENP ont bénéficié d'une formation en techniques d'enquêtes impliquant les mineurs et les femmes. Toutefois, un cahier du participant pour les apprenants n'as pas encore été crée. La durée de cours est de 40 heures pour les commissaires et de 20 heures pour les assistants à la Police Nationale; de 40 heures pour les inspecteurs, 40 heures pour les contrôleurs et de 20 heures pour les assistants à la Garde de sécurité pénitentiaire; de 40 heures pour les officiers supérieurs, de 40 heures pour les officiers, de 30 heures pour les sous-officiers, de 30 heures pour les assistants à la Police municipale.

Héritière du Centre d'Instruction de la Gendarmerie créé en 1962, le Commandement des Écoles et Centres de Perfectionnement de la Gendarmerie nationale (CECPGN), créée en 2010 comprend trois Écoles et Centres à savoir :

- L'École nationale des sous-officiers de Gendarmerie (ENSOG)
- Le Centre National de Qualification des Sous-Officiers de Gendarmerie (CNQSOG)
- Le Centre de perfectionnement de la Gendarmerie Mobile (CPGM)

Depuis 2009, des instructeurs ont été formés par l'UNICEF pour former les gendarmes en Droits de l'enfant. Un module Droits de l'enfant a été ajouté au programme et ce, depuis la formation initiale jusqu'au brevet supérieur. En fait, en deuxième année, le module Droits de l'enfant est dispensé pour 28 heures; et pour 20 h pour chacun des stages suivants à savoir celui des Officiers de Police Judiciaire (OPJ), et celui du Brevet Supérieur de Qualification des Sous-Officiers (BSQG). Le cours sur les droits de l'enfant est obligatoire pour tous les stages. Si le Commandement des Écoles ne dispose ni de document du formateur encore moins de document du participant dûment élaboré, il existe une documentation nationale (voire outils de formation du Burkina Faso) mise à la disposition de la Police et de la Gendarmerie pour les formations à dispenser.
Le CECPGN du Burkina Faso, qui a entamé une relecture de ses programmes depuis quelques mois, envisage revoir le contenu du cours sur les droits de l'enfant. L'atelier de Niamey ne pouvait que mieux seoir.

CAMEROUN

L'École nationale supérieur de Yaoundé, l'École des Officiers et Sous-officiers de la Gendarmerie Nationale et l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) n'ont pas un mandat sur les droits de l'enfant, ni un module spécifique de formation pour les policiers et le gendarmes sur les droits de l'enfant. Toutefois dans les écoles il y a des unités d'enseignement relatives aux droits de l'enfant. A l'École nationale supérieur de Yaoundé et a l'École des Officiers et Sous-officiers de la Gendarmerie Nationale on offre un cours du droit pénal général (qui aborde aussi le phénomène de la délinquance juvénile, l'enfant en danger moral au Cameroun et la responsabilité pénale du mineur),

un cours de droit pénal spécial, un cours de procédure pénale spéciale (présentant les juridictions pénales et le régime de la liberté surveillée des mineurs), un cours de police judiciaire ainsi qu'un cours de sécurité publique (protection des incapables, situation des mineurs, exécution des lois et règlements). L'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) s'occupe de l'administration des modules sur « La pratique judiciaire » ou « la pratique du siège » qui consacrent une bonne partie à la délinquance juvénile. Ici, l'enseignant s'appesantit sur le dispositif légal et réglementaire de traitement des cas dans lesquels les enfants sont impliqués.

Le cours des affaires sociale est dispensé pendant 26 heures. Il convient que ce cours se déroule pendant la période de stage des officiers de gendarmerie. Les autres ont normalement une durée de 360 heures. Le cours sur la délinquance juvénile incorporé dans la pratique judiciaire est dispensé pendant six mois à raison de huit heures par mois soit au total quarante huit heures.

Dans leurs fonctions administratives, les policiers et les gendarmes veillent à ce que des individus ou des groupes d'individus ne portent pas atteinte aux valeurs sociales protégées par la loi pénale. Ainsi, dans l'organisation du travail du maintien de l'ordre au Cameroun, les policiers et les gendarmes se déploient sur l'ensemble du territoire national. En matière de police administrative, les agents et les officiers de police judiciaire sont constamment présents lors des manifestations impliquant les enfants, en vue de prévenir toute atteinte dont ces derniers sont susceptibles de faire l'objet.

La police judicaire par contre est chargée de constater les infractions, d'en rassembler les preuves, d'en rechercher les auteurs et complices et, le cas échéant de les déférer au parquet. Les OPJ reçoivent les plaintes et les dénonciations, procèdent à des enquêtes préliminaires (art 83 CPP) concernant : des cas de traite et d'exploitation, de travail forcé, d'esclavage, de proxénétisme, d'esclavage et de la mise en gage, de la prostitution, de la corruption de la jeunesse, du danger moral, de l'outrage à la pudeur d'une personne mineure de 16 ans suivi de relations sexuelles, de menaces sous conditions et/ou abus de faiblesse, de l'enlèvement de mineurs, de la non représentation de mineur, de l'abandon de foyer.

Le Ministère de la Justice organise des séminaires de vulgarisation des textes de loi relatifs à la promotion et la protection des droits de l'enfant et de formation des intervenants de la chaîne de justice juvénile. Les textes de base sont la CDE, la loi n° 2005/015 du 29 décembre 2005 relative à la lutte contre le trafic et la traite des enfants, le Code de procédure pénale et d'autres dispositions juridiques relatives aux enfants. Les cibles sont: les magistrats, les officiers de police judiciaire de la gendarmerie et de la police, les leaders communautaires, les personnels pénitentiaires, les Travailleurs sociaux. Une quinzaine d'ateliers regroupant à chaque fois une quarantaine de participant ont eu lieu depuis 2002 sur l'ensemble du territoire national. L'évaluation est en cours.

Le 15 juin 2010, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a signé avec le Ministère des Affaires Sociales un protocole d'accord en vue de protéger les droits des enfants et particulièrement ceux qui sont dans la rue. Par cet accord, la Police s'est davantage déployée sur le plan préventif en ce qui concerne cette catégorie d'enfants.

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Il n'existe pas une formation spécifique en matière de droits de l'enfant, ni un module spécifique avec un cahier de participant et un cahier de formateurs aussi bien à l'école de police qu'à celle de la gendarmerie. Cependant des conférences sont tenues ayant des liens avec les droits de l'enfant (les

droits des mineurs, le phénomène des enfants de la rue, la prostitution; la réglementation du travail). Autres cours dispensés comprennent :

- Le droit pénal et la procédure pénale - règles spéciales pour mineurs
- Le droit international humanitaire et les droits de l'homme
- Les libertés fondamentales

Ces aspects sont abordés dans plusieurs disciplines à volume horaire différent; il est donc difficile d'en déterminer la durée exacte. Les cours et conférences sont généralement donnés par des policiers ou des gendarmes, des magistrats, des universitaires, des acteurs de la société civile.
Le rôle de la police et de la gendarmerie au Congo est d'assurer la protection légale de l'enfant et la défense de ses droits, en se basant sur 3 principes : la prévention, l'assistance et la répression.
Exemples concrets :

- Cas de sorcellerie : l'enfant avait avoué les faits, notamment qu'il était l'auteur du décès de son oncle maternel. Le procureur de la république fut saisi, et l'enfant fut référé aux services sociaux qui n'ont pas porté les aveux à la connaissance des parents de l'enfant pour le protéger de toute velléité de justice populaire.
- Présence des enfants dans un débit de boisson : on organisa une descente des services de sécurité sur les lieux et le propriétaire du débit de boisson fut interpellé.

CÔTE D'IVOIRE

Il existe deux écoles de gendarmeries autonomes : Abidjan et Torohugé. L'École de gendarmerie d'Abidjan n'offre pas de cours spécifique sur les droits de l'enfant, tandis qu'à l'École de Torohugé il y a un cours de droit pénal qui aborde les questions de droits de l'enfant.
L'École nationale de police ne dispense pas de cours spécifiques pour la formation aux droits des enfants, mais organise de séminaires de formations destinées aux commissaires, aux officiers et agents de police avec l'appui du BICE. L'orientation pédagogique n'a pas priorisé les questions de droits de l'enfant.

Les instructeurs sont des gendarmes de la gendarmerie départementale ou l'ONG « Save the children» sous forme de conférence par le biais du commandant groupe d'escadron.
Le thème sur les droits et protection des enfants comprennent (2 heures pour chaque point traité) :

1- Les normes juridiques relatives aux droits et à la protection des enfants
2- Droits et besoins fondamentaux des enfants
3 - Effets des conflits armés sur les enfants
4 - La collaboration avec des organisations humanitaires et autorités civiles

Intervention extérieure du BICE : consultants externes et travailleurs sociaux (aucun policier ni gendarme) afin de mieux les préparer dans le traitement des affaires impliquant des enfants qu'ils soient délinquants ou victimes.
Rôle des policiers : respecter et faire respecter la législation en vigueur dans les procédures les concernant; rôle éducatif au contact des enfants par la prévention et la sensibilisation des parents; rôle préventif (conseil, assistance, sensibilisation…); rôle répressif (procédure, applications des lois en vigueur dans la conduite des enquêtes…).

Exemples des cas concrets :

- L'unité UASAP faisait de la prévention en direction des enfants de la rue, sous forme d'activités en centre aéré.
- Création ensuite de la Brigade des mineurs, convertie en 2006 en Sous-direction de la lutte contre le trafic des enfants et la délinquance juvénile.
- Opérations à Aboisso et Soubre conduisant à des interpellations d'enfants victimes de traite et des trafiquants
- Réseau des postes de police à Abidjan réfère les enfants (de la rue, victimes, délinquants) vers la sous-direction

GABON

Il n'existe pas une formation spécifique donnée aux policiers et aux gendarmes en matière de droits de l'enfant. Toutefois, une formation en matière de répression des crimes et délits sur mineurs (viol, attentat à la pudeur, outrages, incitation des mineurs à la débauche et prostitution) est dispensée. Un module en phase expérimentale a été mis en place à l'ENP et est axé sur une maîtrise des droits de l'enfant, le développement des capacités à répondre aux besoins des enfants, l'aide aux policiers à l'appropriation des techniques d'audition d'un enfant victime ou auteur. La durée prévue est de 10 heures.

Les rôles des policiers et gendarmes au Gabon incluent la prévention (surveillance, sensibilisation, vulgarisation etc.); la répression (Code pénal, loi n°09/2004 de 21/09/2004 portant prévention et répression du trafic et exploitation des enfants); les rapports aux pouvoirs publics et autres acteurs.

Projets concrets illustrant le rôle de protection:

- Niveau national: violences sexuelles, violences domestiques, phénomène des enfants de la rue et des enfants en conflit avec la loi et pratiques fétichistes
- Niveau régional: trafic et exploitation des enfants.

GUINÉE

Il existe des modules de sensibilisation utilisés dans les Écoles (Gendarmerie et Police) et une formation initiale sur la protection de l'enfant. Les cours sont dispensés par des policiers et par des gendarmes. Leur rôle est de veiller à l'application des textes. Au sein du Ministère de la sécurité, il a été créé une direction centrale après la rencontre de Cotonou. En plus il existe de brigades des mœurs dans 8 régions et un code de l'enfant.

HAÏTI

La Police existe depuis 1995. En 2003 la brigade pour mineurs a été créée. En 2008 :

- promotion de policiers ayant bénéficié de cours sur la protection des mineurs et sur la protection de l'enfant (le document de référence est toujours la Convention relative aux Droits de l'Enfant)
- mise en place de tribunaux pour enfants
- organisation du Ministère
- adoption de lois sur les châtiments corporels et les agressions sexuelles

Un cours de formation (durée : 10 heures) sur les droits des enfants est donné aux agents de la dernière promotion de policier ainsi qu'à la brigade des mineurs. En plus des séminaires sont organisés avec l'appui d'UNICEF. Dans les commissariats, les agents sont aussi sensibilisés sur la protection de l'enfant

Les rôles des policiers et des gendarmes concernent surtout la prévention, la dissuasion et la répression.

Suite au séisme de 2010 un projet appuyé par UNICEF prévoit 24 policiers et des jeunes qui réalisent des sensibilisations et traitent les cas de protection dans les camps. En plus il y des contrôles dans les postes frontaliers (300 cas de trafic) et un autre projet visant à la construction d'un centre de séjour.

MALI

L'École nationale de Police est le seul établissement de formation de la police nationale qui assure la formation initiale et continue des commissaires, inspecteurs et sous officiers. La Constitution du Mali est la mère des lois. Elle impose des garanties de protection d'ordre général à toutes les filles et à tous les garçons y compris les enfants.

Les modules traditionnellement enseignés comprennent :

- Droit pénal spécial, qui étudie en détail les infractions prévues et punies par la loi y compris celles qui portent atteinte aux enfants, telle que l'abandon volontaire d'enfants, l'attentat à la pudeur sans violence sur mineur de l'un ou de l'autre sexe, le viol d'un enfant de moins de 15 ans et le crime de pédophilie.
- Enquêtes de police, qui aborde la méthodologie d'enquête, deux textes (la loi n°01-081 du 24 Août 2011 portant sur la minorité pénale et institution de juridiction pour mineurs et l'ordonnance n°02-062/P-RM du 05 Juin 2002 portant Code de protection de l'enfant) édifient les futurs policiers sur les droits des enfants. Exemples : obligation d'informer le procureur de la République, le juge des enfants et un parent ou un tuteur dès qu'un enfant est interpellé; obligation de la faire assister par un conseil, un parent ou un tuteur lors de l'interrogatoire; obligation de le garder dans un local différent de celui des majeurs; délai de garde à vue de 20h au lieu de 48 h pour le majeur.

Des conférences sont périodiquement organisées avec l'appui d'UNICEF et ENDA Tiers Monde Mali ainsi que des formations périodiques en droits humains destinées aux Cadres de la Police. Un module spécifique sur l'élaboration d'un plan de cours sur les droits de l'enfant est en cours de validation. Le cours sera dispensé par un professeur d'université et sera obligatoire pour la promotion en cours et pour les promotions à venir.

Le rôle des policiers et de gendarmes vis-à-vis des enfants en conflit avec la loi est de respecter le Code de procédure pénale en ce qui concerne la séparation des enfants mineurs et des adultes dans les lieux de détention. Par contre pour ce qui concerne les enfants victimes ils doivent mettre en œuvre des mécanismes de surveillance des lieux et des milieux où les mineurs peuvent être victimes d'infraction et identifier et mettre à la disposition de la justice, les présumés auteurs d'agissements préjudiciables aux mineurs notamment.

Parmi les projets concrets ou pratiques illustrant le rôle de protection :

- Projet d'installation d'un numéro vert à la brigade de mœurs
- Réalisation de contrôles inopinés de la brigade des mœurs dans les hôtels, bars
- Désignation des agents de la Compagnie de circulation Routière (CCR) pour assurer le passage piéton des enfants dans les grandes artères
- Construction dans l'enceinte de la brigade des mœurs de locaux de garde à vue adaptés aux enfants (séparés avec les adultes)

MAURITANIE

L'école nationale de police fut créée en juillet 1968. Sa mission est la formation des officiers et des sous-officiers et agents de police, les sous-officiers et préposés des douanes, et les sous-officiers et agents du regroupement de sécurité des routes. Il emploi 125 personnes.

S'agissant du mandat de l'école relatif aux droits de l'enfant, on dispense des cours particuliers pour les élèves officiers et agents de police. Ces enseignements sont dispensés par des consultants, notamment fournis par l'ONG Terre des Hommes; et d'autres cours sont donnés par des magistrats et professeurs de droit à l'université de Nouakchott. Ces cours sont obligatoires et donnés sur une base régulière.

Les thèmes principaux qui sont abordés sont : la protection de l'enfant en conflit avec la loi, les mesures préventives dans les établissements scolaires et les lieux publics. Ces cours sont évalués par le Ministère de l'intérieur, Direction générale de la sûreté nationale, Direction de la formation qui est chargée d'élaborer les programmes de formation.

NIGER

Les formations s'effectuent selon les deux modes suivants:

Sous forme de formation continue : lors du déploiement des contingents nigériens dans les opérations de maintien de la paix. Tous les contingents composés des éléments des Forces Armées Nigériennes, de la Gendarmerie Nationale et de la Garde Nationale sont formés sur la protection des enfants avant, pendant et après les conflits armés. À titre illustratif 17.318 agents des FDS sont formés dans ce cadre. Le Droit International Humanitaire dans lequel les droits des enfants sont abordés dans la protection des populations civiles.

Dans le cadre du renforcement des capacités des Forces de Défense et de Sécurité plusieurs formations sur les droits de l'enfant ont été dispensées sur le terrain par les organisations internationales, les organisations non gouvernementales internationales et nationales.

Dans le cadre du partenariat police nationale-UNICEF, plusieurs formations sur les droits et la protection des enfants ont été dispensées à l'intention des policiers, des gendarmes et des gardes.

Formation continue des gardes et des policiers sur les droits de l'homme en rapport avec leurs activités, la question de l'enfant est abordée au chapitre sur la protection des groupes vulnérables.

Sous forme de formation initiale : au niveau des écoles de la police et de la gendarmerie: formation initiale en droit pénal général, droit pénal spécial et techniques des enquêtes de police judiciaire où la question des enfants victimes et des enfants en conflit avec la loi est abordée.

- Formation initiale des policiers et gardes sur les droits de l'homme en rapport avec leurs activités, la question de l'enfance est abordée au chapitre sur la protection des groupes vulnérables.
- Formation initiale à l'école de police sur les droits spécifiques à l'enfant.

Au niveau de l'armée et de la gendarmerie pour les contingents les modules suivants sont enseignés :

- Module 1 : Les instruments juridiques ;
- Module 2 : Les droits et besoins fondamentaux des enfants ;
- Module 3 : Les effets des conflits armés sur les enfants ;
- Module 4 : La collaboration civilo-militaire.

Au niveau des écoles de la police on a les modules suivants :

- Manuel de formation en les droits de l'homme à l'usage de la police nationale;
- Guide de formation des formateurs sur les droits et la protection de l'enfant à l'usage de la police nationale
- Lutte contre le trafic des enfants et formation des FDS,
- Protection spécifique des enfants,
- Mécanisme de protection des enfants
- Techniques de communication avec les enfants.

La Garde Nationale

- Manuel de formation en les droits de l'homme à l'usage des Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité

Au niveau des FAN et de la Gendarmerie Nationale au profit des contingents
Au début: ce sont des consultants nationaux, par la suite des cadres de l'armée et de la gendarmerie formés ont pris le relais jusqu'à nos jours

Au niveau de la police :
Des policiers formés en la matière qui dispensent les cours;
A la Garde Nationale du Niger: au départ la formation est assurée par un groupe de travail composé de Gardes, de Policiers et d'experts nationaux et avec la formation des formateurs gardes actuellement la formation est assurée par les formateurs gardes .

Formations des contingents: 28 H
A la gendarmerie entre 16 H et 24 H selon les niveaux des apprenants;
A la police: formation des commissaires et officiers: 40 H; pour les inspecteurs et gardiens de paix: 36H;
A la Garde Nationale : la durée est de 36 H

Les séminaires durent de 18 H à 30 H.

- A partir de la création des juridictions des mineurs les OPJ arrivent à référer le cas des enfants vers les juges des mineurs
- Minimisation des impacts des conflits armés sur les enfants et sur la protection des enfants dans les zones en crise
- Placement des enfants dans les centres et familles d'accueil
- Lutte contre le trafic et la traite des enfants au niveau des postes frontaliers de contrôles par les FAN, la GN, la Police, la GNN.
- Prévention de la délinquance juvénile et la protection des enfants victimes d'abus ou toutes formes de violences ou d'exploitation

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'École Nationale de police existe depuis 1962. Depuis 1996 il y a eu une succession de crises militaires en RCA, d'où l'option de renforcer l'état de droit, mettre un focus sur les forces de sécurité et reconstruire l'école de police. La rencontre de Cotonou avec un appui de l'UNICEF a aussi donné une impulsion dans cette direction.

La gendarmerie a une longueur de retard sur la police. En 2010, avec un appui de l'UNICEF, une formation a été réalisée sur la protection de l'enfant avant, pendant et après les conflits armés. Il y a eu une décision du gouvernement d'inclure les questions de droits de l'enfant dans les formations de l'armée.
30 officiers (gendarmes et policiers) ont été formés.

SÉNÉGAL

Police :
L'école nationale de police créée en 1950 forme les commissaires, les officiers, les sous-officiers et les agents pénitentiaires.
Après la rencontre de Cotonou de 2010, il y eu la création d'un comité de pilotage pour réfléchir sur comment mettre en place un module de formation.

Gendarmerie :

- École des sous-officiers
- École des officiers

Il n'y a pas de module de formation sur les droits de l'enfant. Cependant des séminaires sont organisés, qui durent généralement une semaine.
Une brigade de mineurs a été créée en 1994. Il existe un projet de mettre en place des brigades régionales dans tout le pays.

Les forces de sécurité ont un rôle préventif et répressif. Elles travaillent en partenariat avec les travailleurs sociaux, les juges des mineurs.

Comme exemples de projets concrets ou de pratiques récentes qui illustrent le rôle des policiers dans la protection des enfants, on peut citer :

- La lutte contre la mendicité
- L'arrestation de marabouts
- La proposition de créer des réseaux pour lutter contre le trafic d'enfants

Il faut ajouter qu'il existe un partenariat avec la région de Wallonie par rapport à la protection des mineurs.

TCHAD

Il n'existe pas un programme spécifique d'enseignement en matière de droits de l'enfant à l'école de police et ou de gendarmerie. Cependant des séminaires de sensibilisation et de formation ont été organisés avec l'appui de l'UNICEF-Tchad à l'attention des policiers et des gendarmes.

Instruments juridiques internationaux ratifiés:

- Convention Relative aux droits de l'enfant
- Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- Conventions 138 et 182 relatives au travail des enfants
- Protocole facultatif à la Convention et concernant la participation des enfants en conflits armés
- Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène les enfants

Textes nationaux :

- Décret 100/AFF-SOC, relatif à la protection de l'enfance et de l'adolescence
- Loi 007/PR/99, portant procédure de poursuite et de jugement des mineurs de 13 à moins de 18 ans
- Décret 55/PR-MTJS-DTMOPS, relatif au travail des enfants.

Définitions

- Par mineurs, on entend toute personne âgée de mois de 18 ans (article 1 de la loi 007)
- La justice juvénile ou justice des mineurs désigne l'ensemble des règles, procédures de poursuites et de jugement des mineurs
- Le souci du législateur tchadien est de soustraire le mineur du droit pénal classique (répressif) pour le soumettre à un droit particulier (souple et protecteur en raison de son âge, sa vulnérabilité, son immaturité physique et intellectuelle)

Au Tchad les procédures de poursuite des mineurs commencent à la police judiciaire (Brigade des mœurs et mineurs) ou dans les Sections de police judiciaire des Commissariats de Sécurité Publique ou de Gendarmerie. En pratique, lorsqu'un mineur en conflit avec la loi est appréhendé, il bénéficie d'un traitement spécial. Quelle que soit la nature de l'infraction, l'OPJ ne doit pas excéder 10 heures. Lors de son transfert vers les locaux de la police ou de la gendarmerie, l'enfant appréhendé ne doit pas être violenté, menotté ni subir de pressions morales. Le mineur est auditionné en présence d'un de ses parents et ou d'un agent social. Le mineur bénéficie comme tout autre auteur d'infraction d'une présomption d'innocence. L'agent social met en confiance le mineur qui est séparé des

délinquants majeurs. La mission traditionnelle de la police étant de protéger les personnes et les biens, il importe de dire que les enfants, en raison de leur vulnérabilité, bénéficient d'une protection spéciale. Lors de l'enquête préliminaire, le mineur est auditionné dans un bureau spécial hors de la vue du public, l'enquêteur doit axer son audition sur les faits reprochés au mineur tout en tenant compte du niveau d'instruction de l'enfant, de ses fréquentations amicales et scolaires, de sa situation familiale (est-ce qu'il est orphelin? est-ce qu'il est fugueur ou placé sous tutelle? est-ce qu'il vit avec un seul de ses parents divorcé ou avec ses parents ?), ses motivations, c'est-à-dire pourquoi a-t-il commis cette infraction.

TOGO

L'école nationale de police a été créée le 2/16/1976. Elle a pour mission d'assurer les stages de formation professionnelle des fonctionnaires de police des différents corps de la Police Nationale, les stages de recyclage, de perfectionnement et de spécialisation des fonctionnaires de la Police Nationale, l'établissement des programmes, l'organisation et la correction des épreuves des concours et examens directs et professionnels, la conception et l'élaboration de la documentation professionnelle nécessaire à l'action de la Police. L'institution compte 15 personnels Administratifs et enseignants (Permanents tous Policiers) et 33 Intervenants Extérieurs (30 Policiers et 3 Magistrats). L'école ne s'est pas formellement donnée un mandat particulier en ce qui concerne les enfants, donc elle ne donne aucun cours sur cette matière.

L'école nationale de la gendarmerie togolaise fut créée en 1961. Sa mission est de : former des sous-officiers de Gendarmerie pour assumer des missions de polices judiciaire, administrative et militaire, assurer des formations techniques et de recyclage au profit des tous les gendarmes y compris les officiers. L'effectif est de 12 personnes. L'institution s'est donnée un mandat particulier en ce qui concerne les enfants, qui passe par l'introduction dans le programme de formation des gendarmes du cours « Droits et Protection des enfants » (DPE). Le cours sur les droits des enfants est donné par des officiers de gendarmerie ayant une expérience professionnelle et un niveau de formation universitaire. Ce cours est offert à tous les gendarmes anciens comme nouveaux et à tous les niveaux de stages. Il est obligatoire à tous les niveaux. Il porte sur les principaux thèmes suivants : généralités sur l'enfance; les principaux instruments juridiques relatifs aux droits et à la protection des enfants; le droit de l'enfant à la protection spéciale; la protection de l'enfant auteur d'infraction; protection de l'enfant contre les violences en milieu familial, scolaire et institutionnel; protection de l'enfant contre l'abandon et la négligence; protection de l'enfant contre diverses infractions prévues par le code de l'enfant. Le cours a une durée de 12 heures, il est évalué par l'instructeur périodiquement et à la fin du stage sanctionné par un examen.

Mardi, 1er novembre 2011

L'agent de l'ordre dans une situation impliquant un enfant

Chaque groupe de travail était appelé à travailler sur deux scenarios distincts, en répondant aux questions suivantes :

- Pouvez-vous établir la chronologie et décrire en détail les actions et interventions que l'agent devrait poser afin de traiter du cas de façon professionnelle et efficace ?
- En tenant compte de la chronologie décrite en point 1, de quelle façon l'agent doit-il adapter ces actes afin de tenir compte des droits et des besoins de l'enfant impliqué dans le dossier ?
- À la lumière des actes de l'agent concernant l'enfant, pouvez-vous identifier et expliquer chacune des compétences-clefs que l'agent devrait maîtriser afin d'agir en accord avec les droits de l'enfant et les normes internationales en la matière ?

Le travail était réparti de façon à ce que chaque scenario soit assigné à deux groupes, et que chaque groupe travaille sur deux scenarios, mais en veillant à ce que les deux cas assignés à un groupe ne soient pas tous les deux assignés à un autre groupe, c'est-à-dire que deux groupes de travail ne pouvaient avoir qu'un scenario en commun.

Les groupes ont ensuite procédé à la restitution de leurs travaux. Puis une autre table qui avait travaillé sur le même scenario prenait la parole pour faire des observations sur le travail du groupe précédent, et les autres tables pouvaient faire de brèves interventions.

Outils et méthodes de formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant

Analyse réalisée par l'IBCR

Après la pause café, un résumé de l'analyse des outils compilés par le Bureau a été présenté aux participants. Au nombre de cent dix, ces documents proviennent de 28 pays de toutes les régions du globe. Le but de l'analyse consistait à évaluer l'efficacité de ces outils pour permettre aux agents formés de développer les compétences qui leur sont nécessaires pour jouer leur rôle dans la protection et la promotion des droits de l'enfant. Parmi les aspects de ces outils qui ont été examinés, le contenu thématique, les compétences-clefs et la méthodologie ont reçu une attention particulière.

Les thèmes traités dans les outils compilés sont les droits de l'enfant, les droits de l'homme, et les règles d'enquête. Le contenu de la formation portant sur la collaboration et la coordination avec d'autres intervenants du système de justice est généralement bref. Les dispositions de diverses normes constituent la substance principale de ces outils.

Dans l'énoncé des objectifs, certains outils indiquent que le but de la formation est de permettre aux participants d'acquérir ou de développer les compétences nécessaires à la protection et la promotion des droits de l'enfant. Quelques-uns offrent une liste de comportements requis de la part des agents. Par ailleurs, les exercices pratiques qui sont offerts dans les documents analysés sont de nature à pouvoir contribuer à l'acquisition ou au développement de ces compétences. Néanmoins, les outils analysés ont été conçus pour une formation aux droits de l'enfant tels que consacrés dans divers normes et instruments, et aucun d'eux ne contient des activités orientées expressément vers l'acquisition ou le développement des compétences.

S'agissant de la méthodologie, les outils analysés soulignent l'importance d'une formation efficace qui mêle théorie et pratique, et qui permette l'implication des participants par des interventions individuelles ou en groupes. Les méthodes de formation utilisées incluent les exposés, les discussions et débats, les groupes de travail, les études de cas, les séances de « remue-méninges», les simulations et jeux de rôles, et les auxiliaires audio et visuels. Les documents adoptent en général l'une de ces deux approches : soit ils énoncent d'abord les droits de l'enfant et les expliquent, puis ils indiquent les textes qui les consacrent, soit ils citent la loi avant de présenter les droits qu'elle défend. Dans un cas comme dans l'autre, il existe peu de différences entre les dispositions textuelles et l'explication qui y est associée.

Matériels nécessaires pour une formation efficace

Après la pause déjeuner, les débats ont porté sur les matériels que l'on devrait utiliser pour une formation efficace. De la liste des propositions, les éléments suivants ont été retenus comme nécessaires dans une trousse de formation :

- Module/manuel du formateur
- Module/manuel du participant
- Documents de référence
- Outils de référence rapide

Puis les participants ont fait part des outils et méthodes de formation dont ils ont connaissance, qu'ils soient utilisés dans leurs écoles ou ailleurs, même si ce n'est pas toujours dans le cadre des formations aux droits de l'enfant.

Les simulations en tant que méthode pédagogique sont utilisées dans tous les pays représentés dans la salle, et souvent avec des spécificités. Par exemple, au **Burkina Faso,** les simulations sont filmées, puis visualisées plus tard dans la formation. En **Mauritanie** on procède à des simulations de prise d'otage dans le cadre des formations à la lutte contre le terrorisme. Au **Gabon,** tous les ans à l'école de police, on fait des simulations de gestion des foules. Ces exercices sont particulièrement utilisés maintenant dans le cadre de la préparation de la coupe d'Afrique des nations. Au **Bénin,** les simulations ont également connu un engouement dans le cadre de la préparation de l'arrivée du pape.

Les cours en ligne : en Côte d'Ivoire, un cours à distance est offert à l'attention des policiers dans le cadre de la préparation au concours professionnel. L'idée d'offrir des cours sur ce mode avait été

adoptée dans le but d'éviter que les services soient dégarnis parce que les agents quittaient plus tôt que d'habitude pour aller suivre des cours en salle. Au **Niger** il existe un projet de cours en ligne sur l'immigration, mais qui n'est pas encore opérationnel. En revanche, les cours sous forme de **téléconférences,** que l'on peut retrouver au Liban et au Québec, par exemple, ne se font pas encore dans la région.

Les scenarios et études de cas se font dans tous les pays de la région, notamment au **Niger** dans le cadre de la formation aux droits de l'homme; au **Togo** dans la formation des officiers de police judiciaires, des commandants de brigade, et dans les formations spécialisées sur la protection de l'enfant; au **Mali** et au **Cameroun,** dans les cours sur le droit pénal spécial et la police judiciaire.

L'animateur a ensuite présenté le site du Carrefour Francopol de l'information et du savoir (CFIS) auquel on peut accéder, soit directement (http://cis.enpq.qc.ca/), soit via le site de Francopol (www.francopol.org/), et a encouragé les participants à en faire une utilisation extensive, suivant les procédures en place, pour consulter les documents qui s'y trouvent, annoncer les ouvertures de nouvelles institutions, signaler et rendre disponible de nouveaux outils et autres documents, etc.

Introduction à une approche de formation orientée vers l'acquisition des compétences-clefs

Après la pause café de l'après-midi, l'animateur a initié une séance de remue-méninges pour répondre à la question de savoir ce que l'on recherche ultimement à travers une formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant. Les diverses propositions peuvent être résumées en quelques points :

- Acquisition des connaissances et renforcement des capacités
- Changement des comportements et des mentalités
- Amélioration des pratiques professionnelles
- Développement du savoir-faire et le savoir-être
- Meilleur encadrement des enfants en conflit avec la loi et les enfants victimes et témoins d'actes criminels
- Intégration des droits de l'enfant dans les habitudes

L'animateur a fait une mise au point, relevant que ces diverses propositions peuvent se résumer en : connaissances, aptitudes et attitudes.

Puis, le document proposant une introduction à l'exercice d'identification des compétences-clefs a été distribué aux participants, avec consigne de le lire attentivement afin d'être prêt pour les travaux du lendemain.

Mercredi, 2 novembre 2011

Inventaire des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants

La journée de travail a commencé par un remue-méninge dont le but était de trouver une définition du terme « compétence ».

Puis, les participants ont ensuite travaillé en groupes pour proposer une liste de cinq compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants, et justifier le choix de celles-ci. Dans l'ensemble, les restitutions des différentes tables avaient beaucoup d'éléments en commun.

La liste de six compétences arrêtées au cours de l'atelier des experts à Dakar au mois de septembre 2011 a ensuite été distribuée aux participants. L'animateur a expliqué le processus d'élaboration de cette liste, partant des propositions initiales de l'IBCR jusqu'au consensus de l'atelier de Dakar, en passant par les divers commentaires et observations recueillies en chemin. Il a laissé la parole aux participants pour une discussion ouverte au terme de laquelle la liste a été adoptée avec une modification : la compétence « connaissance du développement de l'enfant » a été renommée « connaissance de l'enfant », ce qui inclut le développement, mais aussi les aspects liés au genre, à la psychologie, et tout ce qui touche la situation particulière de l'enfant.

Les six compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants adoptées au cours de l'atelier de Niamey sont donc les suivantes :

- Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
- Connaissance et mise pratique des règles de l'éthique et de la déontologie
- Connaissance de l'enfant
- Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
- Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention
- Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

Description des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants

Décrire une compétence, c'est indiquer les comportements associés à cette compétence.
Après la pause café, les participants ont ensuite travaillé en groupes pour proposer une description de chacune des six compétences identifiées. Suivant les restitutions des différentes tables, la description élaborée par l'IBCR au lendemain de l'atelier de Dakar a été remise aux participants. Après qu'ils l'aient lue et débattue, elle a été adoptée.

Description des compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 1 Promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant	• Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant • Les concepts et notions de la protection de l'enfant • Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant • Le cadre normatif et législatif national. • Le cadre normatif international : - Convention/Protocole - Chartes + Pactes - Directives - Principes directeurs - Accords bilatéraux et multilatéraux	• Expliquer et mettre en pratique les quatre principes fondamentaux • Expliquer les concepts et notions de la protection de l'enfant • Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion avec les acteurs concernés. • Plaidoyer • Expliquer les cadres normatifs internationaux et nationaux	• Capacité de discernement • Capacité d'analyse • Rigueur • Pragmatisme • Objectivité • Esprit d'ouverture

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 2 Intégrer les dimensions éthique et déontologique lors des interventions auprès des enfants et avec tous les acteurs concernés	• Connaissance des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant • Connaissance des droits des enfants • Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant • Connaissance du code de déontologie • Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant • Vocabulaire approprié • Connaissance du principe de la non-discrimination • Connaissance des règles de la confidentialité	• Promouvoir et partager les valeurs • Expliquer les notions d'éthique et de déontologie et distinguer ce qui l'est de ce qui ne l'est pas • Gérer l'information • Gérer l'information et les communications avec les médias	• Respect • Cohérence • Intégrité • Engagement • Introspection • Jugement • Discernement • Ouverture d'esprit • Impartialité

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 3 Évaluer les besoins d'un enfant au regard de sa situation particulière	• Les différentes phases du développement de l'enfant • Les facteurs déterminants • Les différents comportements des enfants en situations spécifiques • Les différents comportements à adopter par le policier • Les stratégies d'intervention	• Situer l'enfant et son développement dans le cadre d'une intervention • Reconnaître l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant • Identifier le comportement adapté à chaque situation • Déterminer les différents comportements à adopter par le policier • Réagir adéquatement au comportement de l'enfant • Trouver + appliquer la bonne stratégie	• Accueil • Flexibilité • Ouverture d'esprit • Sens de l'analyse • Objectivité • Empathie • Créativité • Attention/curiosité

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 4 Communiquer et interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire	• Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact, en conflit avec la loi, etc. • Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.) • Les techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant • Les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu • L'état des lieux (culture – tradition) • Le vocabulaire approprié • Ses limites personnelles et professionnelles • Les autres ressources internes • Les structures sociales existantes et leurs missions	• Déterminer la situation de l'enfant et des acteurs de son milieu • Adapter la stratégie de communication à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc. • Établir un climat de confiance • Créer un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant • S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension • Entrer en contact avec les acteurs du milieu et de l'environnement de l'enfant	• Respect • Courtoisie • Finesse • Perspicacité • Sensibilité • Capacité à se départir de ses préjugés • Accueil • Professionnalisme • Empathie • Écoute active

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 5 Assurer une bonne coordination des interventions avec tous les partenaires formels et informels	• Connaître tous les acteurs, intervenants et structures ainsi que leurs missions • Connaître la référence aux procédures + protocole + outils • Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée • Connaître les règles de tenue d'une réunion ou de l'animation • Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire	• Créer, utiliser et maintenir un réseau • Déterminer la ou les ressources et les acteurs obligatoires ou facultatifs • Appliquer adéquatement la bonne référence, procédure, le bon protocole • Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants partenaires • Créer et faire fonctionner un réseau de communication • Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée • Organiser et animer une réunion pour assurer un suivi • Distinguer ce qui doit être confidentiel de ce qui ne l'est pas • Partager les informations et ressources nécessaires	• Respect • Ouverture d'esprit • Flexibilité • Transparence • Créativité • Discrétion • Diplomatie • Capacité à effectuer un bon plaidoyer

Éléments de la compétence *Ce dont l'élève doit être capable*	**Objets d'apprentissage** *Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue*		
	SAVOIR (connaissances)	**SAVOIR-FAIRE** (habiletés)	**SAVOIR-ÊTRE** (attitudes, qualités personnelles)
Élément 6 Utiliser efficacement des outils de travail adaptés aux enfants	• Les techniques d'enquête adaptées aux enfants • Identification des éléments matériels de preuve spécifique aux enfants (Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels) • Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code Pénal, Code de procédures pénales) • Connaître les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre • Détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant • Diversion et alternative à l'incarcération • Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue) • Connaissance de la loi spécifique aux mineurs	• Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants • Interpeller et/ou arrêter un mineur selon les procédures • Séparer en détention les adultes des enfants, les filles des garçons • Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant • Utiliser avec jugement et discernement les objets de sécurité	• Respect • Jugement • Discernement • Discrétion • Neutralité • Empathie • Patience • Rigueur • Analyse • Disponibilité

Élaboration de formations axées sur l'acquisition des compétences-clefs

Au retour du déjeuner, les participants ont travaillé en groupes pour élaborer une activité de formation d'une durée d'une heure sur un élément d'une compétence, au choix. Il s'est ensuivi une restitution en plénière et des discussions.

Après la pause café, le travail consistait à proposer un programme de formation de 40 heures (cinq jours) portant sur les compétences-clefs. Au moment de faire la restitution, chaque exposant a pris le soin de signaler les aspects sur lesquels il y avait eu des divergences d'opinion au sein du groupe. Ces divergences tenaient essentiellement à l'ordre chronologique dans lequel il fallait aborder les compétences dans le programme de formation, la durée des activités de formation qu'il fallait accorder à un thème ou à un autre, et le degré de profondeur selon lequel il convenait de traiter ces sujets. **L'animateur a saisi cette occasion pour faire les distinctions entre formation initiale et formation continue, formation générale et formation spécialisée.**

Les propositions des groupes de travail peuvent être résumées selon le contenu et la méthodologie qui en ressortaient.
S'agissant du contenu, la connaissance de l'enfant et les normes et lois en la matière retenaient l'attention de tous les groupes. Par contre, divers autres éléments du contenu d'une formation aux droits de l'enfant recevaient une attention variée d'un groupe à un autre. Ainsi, certains groupent réservaient des tranches de formation aux catégories d'enfant ou aux principaux types d'infraction, alors que d'autres consacraient plus de temps aux qualités d'un agent des forces de sécurité intervenant auprès des enfants. De même, la maîtrise des outils de travail n'était pas envisagée par tous les groupes. Concernant la méthodologie, les approches étaient également variées, bien que toutes les tables proposent des activités théoriques et des activités pratiques. Certains groupes prévoyaient qu'un rappel des journées précédentes se ferait chaque matin tandis que d'autres préféraient consacrer tout ou partie de la dernière journée à une séance de révision suivie d'une évaluation. Certaines restitutions faisaient état de visites de terrain, alors que d'autres réservaient la même tranche du programme à des questions-réponses. Les études de cas et les simulations étaient généralement envisagées dans la plupart des présentations, sans cependant être utilisées de la même façon.

Au final, les restitutions ont révélé des approches différentes, pourtant logiques et soutenues, toutes couvrant la matière de façon satisfaisante. En somme, les exposés des différentes tables révèlent que, loin d'une approche linéaire et générique de formation aux droits de l'enfant, il existe de nombreuses possibilités en ce sens, à plus forte raison lorsque l'on parle de plusieurs pays aux contextes différents. Les propositions des participants ont ainsi pointé vers des approches qui nécessitent d'amples réflexions afin de les explorer et les approfondir, au mieux des besoins de chaque contexte.

L'exercice s'est achevé par une mise au point de l'animateur qui a félicité les participants pour les échanges ouverts et constructifs, et pour leur ouverture d'esprit et leur efforts de synthèse des différentes idées au sein des groupes.

Jeudi, 3 novembre 2011

Développement d'un plan d'action national

Tel que prévu dans le calendrier de la rencontre, la délégation de chaque pays devait proposer un plan d'action national pour l'intégration d'une formation initiale obligatoire sur les droits de l'enfant au sein des écoles de police et de gendarmerie. Ce plan d'action devait identifier et prendre en compte tous les facteurs pertinents : l'état de lieux, les acteurs, les normes et lois, les formations en cours, les défis à relever et les suggestions en ce sens, les étapes de cette intégration, etc. Un canevas conçu pour clarifier l'exercice et faciliter la tâche aux participants a été distribué.

Alors que les participants travaillaient sur la question, les animateurs se déplaçaient d'une table à l'autre pour apporter des éclaircissements à ceux qui en avaient besoin. Par la suite, chaque délégation nationale a procédé à la présentation en séance plénière du plan d'action élaboré.

BÉNIN

État des lieux

- Module en cours d'expérimentation
- Appui reçu d'UNICEF pour élaborer des modules qui ont été validés
- Identification des formateurs au niveau des écoles
- Formation de formateurs grâce à UNICEF
- Début de l'expérimentation du module

Objectifs

- Améliorer les modules existants
- Renforcer les capacités des formateurs

Activités proposées	Résultats attendus	Caractéristiques des résultats qui font que ces derniers sont nécessairement durables	Conditions préalables essentielles pour que cette activité porte fruit	Acteurs impliqués et responsabilités de chaque acteur	Ressources nécessaires – ce que chacun apportera pour arriver aux résultats	Durée envisagée
Activité 1 : Mise à jour et enrichissement des modules existants	Avoir des modules pertinents et adaptés pour une formation pérenne	Prendre en compte le niveau de qualification - Intégration des « savoir-faire » et « savoir être »	Évaluation des modules existants	UNICEF: cadre et moyens. Police/Gend: Analyse et propositions d'amendement. Autres: appréciation des pratiques des agents	Moyens logistiques et financiers à mobiliser par UNICEF	1er trimestre 2012

Activité 2 : Renforcement des capacités des formateurs et de nouveaux		Fidéliser les formateurs - Intérêt porté aux droits de l'enfant	Membres cellules pédagogiques des écoles - Être volontaire - Avoir profil requis	UNICEF: moyens nécessaires. Directeurs des Écoles: assurent les formations	Moyens logistiques et financiers à mobiliser par UNICEF	1er trimestre 2012
Activité 3 : Réaliser de trousses pédagogiques	Doter les formateurs et apprenants d'outils nécessaires	Modules de formation Cahier de l'apprenant Guide de référence Codes et autres textes Aide mémoire	Faire état des lieux	UNICEF: idem Écoles: contribuer à l'intégration des savoir faire dans les modules et manuels	Moyens logistiques et financiers à mobiliser par UNICEF	1er Semestre 2012
Activité 4 : Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation	S'assurer de l'application efficiente de la pratique policière	Adapter les outils de formation - Contrôle de connaissance - Questions de sondage		UNICEF: développement d'un mécanisme propre. Police/Gendarmerie : Contrôle et inspection. ONGs: sondage	Moyens logistiques et financiers à mobiliser par UNICEF	3e trimestre 2012

BURKINA FASO

Objectifs	Résultats attendus	Caractéristiques de durabilité	Activités	Conditions préalables de réalisation	Acteurs impliqués	Responsabilités de chaque acteur	Échéances
1. État des lieux de la formation en DE et son impact sur le comportement des policiers et des gendarmes sur le terrain.	Diagnostic réalisé	Élément déclencheur de l'amélioration de la formation	Étude sur l'état des lieux de la formation en DE et son impact sur le comporte ment des policiers et des gendarmes sur le terrain.		DGPN EMGN CECPGN ENP UNITES Cabinet d'étude	Coordonner Faciliter le travail du cabinet Effectuer l'étude	1er trimestre 2012

2. Recycler les formateurs et former de nouveaux formateurs en mettent l'accent sur les compétences clefs et l'utilisation des méthodes pédagogiques actives.	Formateurs recyclés Nouveaux formateurs formés Méthodes pédagogiques actives utilisées Prise en compte des compétences clés	Disponibilité de personnes pour une longue durée	Séminaire de formation et de recyclage	Sélectionner les formateurs Définir le contenu de la formation et du recyclage à donner	MDN-AC/ MATDS MASSN DGPN/EMGN ENP CECPGN UNICEF/ BIDE CIJER	Tutelle administrative et parrainage Organisation pratique des activités Appui technique et financier Appui technique	2ème trimestre 2012
3. Élaborer un cahier du formateur et un cahier de l'apprenant	Cahier du formateur élaboré Cahier de l'apprenant élaboré	Existence d'un référentiel pédagogique durable	Atelier de conception et de validation des cahiers Homologation des cahiers par les autorités de tutelle	Disponibilités des outils de formation	MDN-AC/ MATDS MASSN DGPN/EMGN ENP CECPGN UNICEF/ BIDE	Tutelle administrative et parrainage Organisation pratique des activités Appui technique et financier	2ème trimestre 2012
4. Définir les contenus et les outils didactiques en tenant compte des différents niveaux de formation	Contenus par niveau de formation définis. Outils didactiques par niveau de formation définis.	Existence d'un référentiel pédagogique durable	Séminaire de définition des différents contenus et des outils didactiques par niveau de formation	Disponibilités des outils de formation	ENP CECPGN	Préciser les contenus et outils didactiques en fonction des différents niveaux de formation	1er trimestre 2012
5. Initier des actions dans le cadre de la formation continue au profit des personnels en service actif	Formation continue sur les droits de l'enfant assurée.	Adoption des bonnes pratiques dans les affaires impliquant les enfants	Séminaire régional au profit du personnel actif Diffusion des modules sur les	Disponibilités des outils de formation	ENP CECPGN UNITES	Assurer la formation et diffuser les modules Fournir le personnel et prendre les mesures d'organisation pratique	A partir du 2ème trimestre

			droits de l'enfant aux acteurs du terrain				
6. Prendre en compte de l'aspect « droits de l'enfant » dans le stage pratique et les visites découvertes	Application des connaissances acquise Découverte des structures techniques de prise en charge des enfants	Intégration dans les programmes pédagogiques	Séjour des stagiaires dans les BRPE et BMM Visite découverte		Unités spéciales ECOLES Structures sociales	Organisation pratique Organisation pratique	Pendant stage d'application Toute l'année
7. Augmenter et améliorer les infrastructures pour ramener les effectifs par classe à 50	Nouvelles infrastructures réalisées Infrastructures existantes améliorées	Caractère définitif des infrastructures	Construction de nouvelles infrastructures Réfection de celles existant	Définition précise des besoins (quantité, type…)	MDN-AC MATDS	Financer la réalisation des infrastructures	Budget national// Gestion 2013
8. Initier des actions de formation spécialisée au profit des policiers et gendarmes des unités spéciales (BRPE, BMM)	Personnel des unités spéciales formé	Renforcement des capacités des acteurs de terrain	Atelier de formation	Disponibilité du personnel qualifié	MDN-AC MATDS ECOLES UNICEF BIDE	Tutelle administrative Mise à disposition des formateurs + organisation des formations Appui technique et financier	4ème Trimestre 2012

CAMEROUN

Objectifs

- *Général:* Avoir un programme de formation sur les droits de l'enfant
- *Spécifique:* Avoir un programme de formation à partir duquel on va décliner des formations continues

Activités

1. Compte rendu de la rencontre de Niamey et projet du plan d'action pour avoir l'autorisation de continuer

2. État des lieux avec l'ensemble des partenaires nationaux (magistrature, Ministères etc.)

3. Élaborer le plan de formation (cadre de mise en œuvre)

4. Atelier de validation du plan de formation qui va regrouper ceux qui ont travaillé sur le document et d'autres personnes (expert)

5. Convaincre la hiérarchie par un plaidoyer pour accepter le travail – Obtention du quitus

6. Modification des cours existants en vue d'élaborer un cours spécifique sur les DE (Groupes de travail)

7. Atelier de validation du travail fait dans les groupes

8. Validation à mi-parcours et à la fin - Engager un second plaidoyer (Gendarme et Police) pour informer de la pertinence de ce qui a été fait

9. Formation des formateurs
   - Sélection des formateurs
   - Sélection de ceux qui vont suivre la formation

10. Organiser des cours pilotes entre gendarmes et policiers

11. Suivi et évaluation des activités

CONGO

Objectif

Mettre en place un plan de formation sur les droits de l'enfant dans les écoles de la police et de la gendarmerie.

Résultats attendus

Appropriation de la problématique par les forces de sécurité.

Activités

1. Formation initiale et continue

Mise en place des programmes de formation
Police Nat : CAT2 ; CIA ; BT1 ; BT2 ; OP ; CP
Gendarmerie Nat : CAG ; BCG ; OPJ ; DQSG1 ; DGQSG2 ; Appli ; EM
Résultats recherchés : Participation active et responsable de tous les agents

2. Formation spécialisée (encourager)

Résultats recherchés : Susciter la création des brigades des mineurs

3. Organisation de rencontres techniques (séminaires, colloques, ateliers...)

Résultats recherchés : Développement d'un partenariat avec les autres acteurs (IBCR, UNICEF, SAMU SOCIAL...) et promotion d'une meilleure coopération inter étatique

4. Nécessité de communication. Capitaliser les dates relatives à la célébration des journées de l'enfant

Résultats recherchés : Sensibilisation des forces de l'ordre sur leur rôle sur la protection des enfants

5. Outils/Aides pédagogiques

CÔTE D'IVOIRE

Objectifs

1. Offrir une formation initiale des Officiers et Sous Officiers des écoles de police et de gendarmerie sur les droits et protection des enfants
2. Offrir une formation initiale spécialisée pour les agents de protection de la brigade des mineurs de police
3. Développer un cadre de formation continue pour les CDU et CB plus stagiaires OPJ et BJ de Gendarmerie, chefs d'arrondissement, chefs de districts, préfet de police pour la police

Résultats attendus

- Besoins de formation identifiés
- Opportunité d'ancrage dans le curriculum défini
- Engagement politique
- Partenariat identifié

Activités : pour les 5 premiers mois

1. Mise en place d'un groupe de travail (les 3 écoles de police, Gendarmerie, Ministère Affaires sociales, UNICEF, UNIPOL, BICE, SC...)

2. Faire l'état des lieux
- De la formation
- des pratiques de police et de gendarmerie
- des dispositifs institutionnels

Tout cela à travers un processus consultatif pour avoir un consensus sur l'importance d'intégration d'une formation

- ✓ Validation de l'état des lieux
- ✓ Séminaire de lancement du processus de réforme de la formation des policiers

3. Rencontre Ministre de tutelle et partenaires (UNICEF, UNPOL)

4. Séance de travail : DGPN plus Com Sup plus UNPOL plus UNICEF

5. Atelier techniques avec les Écoles (base des programmes à développer)

6. Développement des programmes

GABON

Activité n°1: État des lieux de la formation des gendarmes et policiers aux questions des droits des enfants
Activité n°2: Réunion des acteurs à impliquer dans la formation des gendarmes et policiers aux questions des droits des enfants
Activité n°3: Mise en place d'un module de formation
Activité n°4: Formation des formateurs

ACTIVITÉS	CONDITIONS POUR QUE CETTE ACTIVITÉ PORTE DU FRUIT	ACTEURS IMPLIQUÉS	RESPONSABILITÉS DE CHAQUE ACTEUR	RESSOURCES A APPORTER	DURÉE
1-**état des lieux** -3 structures de formation -existence d'une formation initiale de 10 mois -textes juridiques Unités spécialisées mœurs Pas de module formation droits des enfants	-AVOIR LE SOUCIS DU DETAIL	POLICE, GENDARMERIE, PARTENAIRES SOCIAUX, MAGISTRATS, UNICEF, ONG	PRODUIRE DES DONNEES FIABLES ET EXPLOITABLES	MOYENS DEPLACEMENT, KILT DE TRAVAIL	5 JRS
2- **réunion des acteurs**	BON PLADOYER -STATISTIQUES -ILLUSTRATION -PHOTOS -TEMOGNAGE	POLICE GENDARMERIE MAS ET FAMILLE M. TRAVAIL JUSTICE UNICEF, ONG, COMMUNAUTES ETRANGERES	REPRESENTATION AU PLUS HAUT NIVEAU	PATRONNAGE DU PM	6 H
3-**élaboration d'un module**	-FORMATION INITIALE -FORMATION SPECIALISEE (UNITES MŒURS)	M.INT, DEF, JUSTICE, AFF SOCIALES, FINANCES COMDT POLICE, GENDARMERIE	PERSONNES RESSOURCES	ACCORD, FINANCES, STRUCTURES, EXPERTISE CONCEPTION	5 J.

	-FORMATION CONTINUE	ENP, ENG, GIO UNICEF, ONG			
4- **formation des formateurs**	CIBLER FORMATEURS POTENTIELS	GENDARMES, POLICIERS	UNICEF, IBCR		5 J.

BUT : cahier du formateur et cahier de l'apprenant disponible
RÉSULTAT ATTENDU : avoir une expertise propre en matière de formation en droits des enfants
PÉRIODE : 1er trimestre 2012

GUINÉE

Objectif

- Trouver une synergie d'action entre les acteurs intervenant dans le cadre de la protection des droits de l'enfant
- Donner une formation initiale aux officiers et Sous Officiers des écoles de gendarmeries et de police sur les Droits et protection de l'enfant

Activités

1. Rencontrer le CEMGN et le DGPN pour leur proposer un plan d'action national dans le cadre de la formation initiale des GN et de Police
2. Rencontrer les acteurs intervenant dans le cadre de la protection des droits de l'enfant (OIM, UNICEF, Sabou Guinee, Terre des hommes, Ministères des Affaires sociales etc.)
3. Rencontrer les directeurs des écoles de police et de gendarmerie pour les informer sur le bien-fondé de cette formation
4. Faire un atelier pour déterminer les compétences clefs sur les DE
5. Requérir les prestations d'un expert pour préparer le module enseigne dans les écoles de police et de Gendarmerie
6. Validation de l'outil préparé par l'expert
7. Formation des formateurs dans les écoles de police et de gendarmerie qui seront permanents à l'école
8. Inclure le module dans le programme de formation initiale dans les écoles de police et de gendarmerie et le suivi par rapport à ce qui est fait

Les outils pédagogiques

- Chevalet
- Vidéo projecteur
- Tableau noir
- Guides pédagogiques
- Des ordinateurs

Module

- Instruments internationaux et nationaux en matière de protection des droits des enfants
- Le concept de l'enfant
- Droits et besoins fondamentaux de l'enfant
- L'éthique et la déontologie du gendarme et du policier

HAÏTI

Objectif

Intégrer de façon permanente et durable un cours initial sur les droits de l'enfant à la direction des écoles et de la formation permanente de la PNH.

Démarche: 4 étapes

1. *État des lieux*

- A l'école : ce qui existe.
- Un cours de droit de l'homme en général
- Un cours sur les instruments juridiques

Le nombre d'heures est-il suffisant ?

- A la Brigade pour Mineurs : les membres sont formés. Séminaires destinés aux responsables
- Nécessité de converger le séminaire et faire en sorte que le cours soit donné par les instructeurs de l'école
- Adapter les heures suffisantes aux horaires de l'école

- L'interaction Police /Enfant (le terrain)
- Cas les plus fréquents concernant les enfants
- Besoins des enfants par rapport aux policiers

- Rencontres et discussion avec les autorités
- Travailler avec les partenaires pour démontrer le bien-fondé de l'objectif

2. *Développement des outils*

A. Guide du formateur

- Maitriser les concepts, notions, instruments juridiques, acteurs, partenaires, besoins, techniques d'enquêtes, etc.

B. Manuel pour l'apprenant

- Notions de base
- Concepts : enfants, comportements, attitudes des policiers envers les enfants
- nationaux, internationaux, protocoles etc.…

3. *Formation des formateurs*

- 20 formateurs au moins (faciliter le roulement) au niveau des 10 sections

4. Accompagnement

- Supervision
- Jumelage
- Suivi et recommandation

MALI

État de lieux

- Existence des textes législatifs et règlementaires en matière de protection de l'enfant. Cependant pas d'importance accordée à la formation des policiers et gendarmes
- Présence de plusieurs acteurs qui mènent des actions efficaces dans des domaines intéressants la santé, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie de l'enfant
- Dans les écoles de gendarmerie et de police il n'existe pas de module spécifique qui traite des DE

Objectifs

Global : Mettre en place un plan d'action national pour l'intégration d'une formation sur les droits de l'enfant au sein des écoles de police et de gendarmerie

Particulier : Mettre en place un module de formation initiale, continue et spécialisé sur les droits de l'enfant

Activités

- Travail de collaboration police/gendarme
- Inciter les autres acteurs à prendre part au processus (SC, Ministères)
- Nécessité de former des experts formateurs en matière des droits de l'enfant avec le concours de qui a déjà élaboré des guides de formateur sur la CDE et la justice pour mineurs
- Suivi du personnel formé après la formation pour améliorer le module et rendre l'agent plus efficace
- Le personnel devant être déployé dans une unité spéciale de protection des mineurs doit bénéficier d'une formation spécialisée. Cependant, il n'existe qu'une seule brigade de protection des mineurs. D'autres doivent être créés
- Former le personnel déjà déployé sur le terrain qui n'a pas pu bénéficier de la formation sur les droits de l'enfant

NB : Le Mali affiche une volonté politique pour la promotion des droits de l'enfant et ce à plusieurs niveaux
- Président de la république
- Création Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille
- Création du Parlement
- Création des juridictions pour mineurs

MAURITANIE

Activités	Acteurs impliqués	Durée	Résultats recherchés
1. Avoir 2 décrets (Ministère de l'intérieur et Ministère de la défense) modifiant le programme d'enseignement au niveau des écoles de police et de gendarmerie	DGSN UNICEF Terre des hommes	2 à 3 mois	Former les forces de l'ordre en matière de droits de l'enfant
2. Élaborer un module de formation sur les droits de l'enfant	École de police Juristes UNICEF	2 mois	Intégration de cours permanents sur les droits de l'enfant
3. Modifier le programme de Formation des écoles de police et de gendarmerie	École de police	2 semaines	Module de formation
4. Formation des formateurs au sein des écoles	École	8-10 éléments ou bien 24 18 mois	Formation de formateurs
5. Créer un système d'évaluation des cours dispensés et du programme		Permanent	Accompagnement
6. Système de suivi après stage		permanent	Accompagnement

NIGER

État des lieux

1. Toutes les FDS ont des écoles

2. Existence de modules de formation
- Manuel de formation sur les droits de l'enfant
- Guide de formation des formateurs sur les Droits et la Protection de l'enfant à l'usage de la police nationale
- A la GNN manuel de formation sur le DIH
- Pour les FAN modules de formation des contingents

3. Durée : de 16 h 40 h

4. Modes : formation initiale/ formation continue

5. Acteurs : Au début : consultants, ONGs internationales, CICR, PNUD, UNICEF, SC, IDDH, enseignants, Magistrat, ONGs Nat. Par la suite, formateurs nationaux ont pris le relais sur l'ensemble du territoire

6. Autres outils : fascicules, fiches, séminaires, ateliers, guides de poche…

7. Instruments juridiques nationaux (Constitution, Ordonnance 99-11, Code Pénal, CPP, ONPEC)

8. Instruments juridiques internationaux (CDE, Protocoles facultatifs, CADBE)

9. Formations en cours:
- DIH - Droits de l'homme (la protection de l'enfant ne fait pas l'objet de cours spécifique mais intégré dans le DIH, le droit pénal et PP)
- Formation des contingents (module spécifique sur les DE)

Défis à relever

1. Vulgariser les instruments juridiques internationaux et Nationaux au sein des FDS
2. Harmoniser les différents modules pour avoir un module national
3. Élaborer un plan type de formation pour toutes les FDS (formation initiale – formation continue)
4. Renforcer la formation des formateurs
5. Intégrer la formation des DE dans le programme de formation des FDS (cours à part entière)
6. Établir une coordination efficace entre les FDS et les autres intervenants

Résultats recherchés	**Caractéristiques des résultats qui font que ces derniers sont nécessairement durables**	**Activités proposées**	**Conditions préalables essentielles pour que cette activité porte fruit**	**Acteurs impliqués**	**Responsabilités de chaque acteur**	**Ressources nécessaires – ce que chacun apportera pour arriver aux résultats**	**Durée envisagée**
Élaboration d'un plan type de formation pour toutes les FDS ⇒ Harmoniser la formation au sein des FDS ⇒ Intégration des Modules dans les formations	Ressources humaines qualifiées en la matière	Activité 1 : Confection d'un document support unique pour les 3 niveaux de formation (initiale – continue-spécialisée) et suivant les catégories de personnes		Institutions nationales concernées Partenaires au développement	Appui politique Appui financier	Ressources humaines de l'État Appuis financiers et logistique Appui technique et d'expertise	3 mois
		Activité 2 : Validation technique et politique	Atelier régionaux Atelier National Rencontres de plaidoyer	Ministères de l'intérieur de la DN, PE, Justice Insti et ONGs		Humaines, financières et matérielles	6 mois
		Activité 3 : Formation des formateurs nationaux en droits de l'enfant	Personnel qualifié Personnel disponible	`	Appui en ressources humaine set matérielles : État Appui en ressources financières : Insti et ONGs		1 mois Deux fois
		Activité 4 : Intégration des modules					

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

État des lieux

- L'enseignement des droits de l'enfant ne fait pas partie des curricula des écoles de Police et de gendarmerie

- Les cours sont donnés sous forme de séminaires, conférences, colloques sur le DIH et s'adressent aux FDS par les magistrats, le CICR, l'UNICEF

Objectif

Intégrer l'enseignement des DE dans les curricula des écoles de formations de la police et de la gendarmerie

Opportunités

- L'UNICEF
- Formation des formateurs sur les DE
- Des journées de sensibilisation aux officiers de la Police et de la gendarmerie
- Les magistrats
- Le personnel des affaires sociales

Conditions préalables essentielles

- Activité 1 : Sensibiliser les autorités de la Police et de la Gendarmerie sur l'importance du sujet (durée 1 mois)
- Activité 2 : inventorier les outils de formation (durée 60 jours)
- Activité 3 : Mettre en place un programme commun de formation Police et gendarme (durée 60 jours)

SENEGAL

État des lieux

Pas de module à la police et à la gendarmerie. Mais bénéficient de séminaires

Objectifs

- Obtenir l'engagement des autorités

Activités

- Compte rendu de l'atelier de Niamey - Adhésion
- Rencontres de sensibilisation auprès des autorités – engagement des autorités
- Mise en place d'un comité
- Séance de travail avec les cabinets des Ministères de forces armées et de l'intérieur – Décision ministérielle
- Élaboration d'un module pour une formation initiale

- Partage et validation du plan au niveau des mis impliqués

Objectifs	Résultats	Activités proposées	Période	Acteurs impliqués
Obtenir l'engagement des hautes autorités	Adhésion des directeurs des écoles de Gendarmerie et de police	Activité 1 : Restitution des travaux de la rencontre de Niamey	Novembre 2011	Police Gendarmerie UNICEF SC
	Comité élargi mis en place	Activité 2 : Négociation de séances d'information et de sensibilisation auprès des ministères de l'intérieur et des forces armées avec la DG police et le Haut Commandement	Décembre 2011	Idem
	Comité mis en place	Activité 3 : Mise en place d'un comité de pilotage	Décembre 2011	Police Gendarmerie UNICEF SC IBCR Ministère Justice/ Petite enfance etc….
	Décisions ministérielles prises	Activité 4 : séance de travail avec les cabinets des Ministres des FA et Intérieur	Fin décembre 2011	Idem
	Vision partagée du processus d'élaboration du module	Activité 5 : Élaboration du projet plan de conception d'un module de formation	Décembre 2011	Idem
	Plan valide	Activité 6 : Partage et validation du plan avec ministères FA et Intérieur	Fin décembre	Idem en plus Cabinets Ministres
Définir le cadre de référence pour l'élaboration du module de formation initiale		Activités • Recensement et analyse des besoins de formation des écoles- des agents • Détermination des compétences clefs des agents de police et de	A déterminer	

		gendarmerie • Revue documentaire des outils de formation sur les droits de l'enfant		
Élaboration du Module de formation initiale adaptée aux réalités de la pratique des gendarmes et des policiers	Définition du contenu du module et de la méthodologie de formation Module de formation est élaboré et valide	Activités • Conception du module de formation • Validation politique • Formation des formateurs • Lancement phase pilote du projet • Évaluation et consolidation du module	A déterminer	Gendarmerie Police UNICEF SC CAPE etc...

TCHAD

État des lieux

- Structures de formation existent
- Formateurs existent
- Modules de formation sur les droits existent

Objectif

Introduire dans le cursus des policiers et gendarmes Tchadiens les droits de protection des enfants de façon pérenne

Résultats attendus

- Changement de comportement des policiers et gendarmes
- Développement du partenariat

Activités

- Rapport de travaux de Niamey (plaidoyer)
- État des lieux
- Réunion du collège pédagogique
- Recrutement d'un consultant
- Conception d'un projet des modules axés sur les compétences clefs de 40 heures
- Atelier de validation du module

- Mise en place d'un groupe de travaux de suivi
- Formation des formateurs sur les droits et la protection des mineurs (CDE – CADE- normes nationales)
- Formation initiale des policiers, gendarmes, agents municipaux et agents carcéraux

Défis à relever et suggestions

- Révision des programmes de formation
- Maintien et développement de partenariat
- Construction des quartiers de mineurs
- Recycler tous les gendarmes et policiers

Ressources
État, UNICEF, ONG locales

TOGO

État des lieux

- Existence d'un module pour la formation initiale et continue (droits et protection de l'enfant)
- Formateurs (uniquement les officiers de gendarmerie)
- Existence de certains outils : code pénal, CPP, CE, Instruments juridiques internationaux

Objectifs

- Implication des partenaires sociaux dans les différentes formations en vue d'échanges sur la question de l'enfant
- Nécessité de suivi et évaluation des éléments de formation
- Formation des formateurs
- La recherche et mise à disposition de matériels pédagogiques adéquats
- Introduction de certaines compétences clefs dans les cours
- Nécessité d'une formation spécialisée sur la formation de l'enfant

Activités

- ✓ Activité 1 : Approche et mobilisation des partenaires sociaux en vue de leur implication directe dans la formation des agents.
- Mise à disposition de document

- ✓ Activité 2 : Invitation desdits partenaires en vue d'échanges pour l'expression des besoins de part et d'autre pour une meilleure formation

- ✓ Activité 3 : Formation des formateurs par lesdites partenaires sur les DPE et utilisation des instruments et outils adéquats

- ✓ Activité 4 : Recherche et mise à disposition d'instruments et outils adéquats

- ✓ Activité 5 : formation spécialisée des OPJ et particulièrement des CB en procédure pénale impliquant les enfants

- ✓ Activité 6 : Suivi et évaluation (fiche d'évaluation)

ÉCOLE DE POLICE
- Même démarche que pour la gendarmerie
- Profiter de l'avance qu'a la gendarmerie pour avancer

Observations générales

Après que toutes les délégations nationales aient présenté leur plan d'action, l'animateur a procédé à une mise au point assortie de recommandations :

Un état des lieux préalable : il était intéressant de noter que beaucoup de pays avaient prévu dans leur proposition de dresser un état des lieux. Cet exercice est en effet indispensable dans la mesure où il faut absolument s'intéresser d'abord à ce qui existe déjà au niveau de chaque pays, ceci afin d'éviter d'avoir des doublons ou de produire des résultats inadéquats ou mitigés

Le potentiel du travail en harmonie entre différents corps de métiers : bien que ces différents corps aient des missions de base parfois distinctes, le but visé dans le projet est le même pour tous, tout comme les compétences-clefs qu'il faudra développer. Les résultats engrangés seront meilleurs si les policiers, gendarmes, et autres forces de sécurité parlent le même langage. Il est important pour cela que des plateformes de rencontre soient mises en place, et que des concertations se poursuivent même de façon informelle.

La chronologie des activités : sous réserve de circonstances particulières propres à chaque pays, il est plus logique, donc plus crédible, de concevoir d'abord les modules de formation avant d'entamer la formation des formateurs. Il faut en effet que les personnes désignées pour être des formateurs développent des compétences requises pour pouvoir utiliser efficacement les outils mis à leur disposition. A l'inverse, l'outil de formation ne doit pas être conçu de façon à s'adapter à des formateurs préalablement désignés.

L'avantage de l'aspect régional du projet : il est très important de souligner à l'attention des autorités nationales, le grand nombre de pays participant au projet, l'élan d'émulation que cela génère, les accomplissements réalisés depuis le début du projet, parmi lesquels le consensus sur certaines normes minimales telles que les compétences-clefs.

La restitution devant UNICEF : l'UNICEF a pris en charge la grande majorité des frais afférents à la participation des délégations nationales à cet atelier. Il va sans dire que les participants devraient faire un compte rendu et exprimer leur gratitude au niveau du bureau de l'UNICEF dans leurs pays. Par ailleurs, ils devraient également entamer des conversations concrètes avec les bureaux UNICEF au sujet

de la poursuite du projet au niveau national. Ils devraient faire ceci dans les quelques semaines qui suivent étant donné que la fin de l'année est très proche, ce qui signifie une clôture des activités budgétaires.

Par la suite, l'animateur a répercuté les questions de quelques personnes concernant l'utilisation de l'expression « agents de maintien de l'ordre ». Après un bref débat, les participants ont exprimé par consensus leur préférence pour l'expression « formation **des forces de sécurité** aux droits de l'enfant », en lieu de toute autre expression telle que « formation des policiers et des gendarmes », « formation des agents de maintien de l'ordre », ou encore « formation des agents des forces de l'ordre ».

Après la pause café, les participants ont visité les sites de formation de la gendarmerie et de la police Niger à Niamey.

Vendredi, 4 novembre 2011

Formation de formateurs

Les travaux de la journée ont commencé par une séance de remue-méninges sur le thème de la formation de formateurs. Les discussions portaient sur les avantages et des inconvénients à les former au sein des écoles, les mesures à prendre pour fidéliser les formateurs expérimentés, les méthodes d'évaluation de la performance des formateurs, et le profil du formateur. Les participants ont fait état des exemples dont ils ont connaissance, provenant de leurs pays ou d'ailleurs.

Au Burkina Faso, il a y eu une prise de conscience de l'importance de la formation et un engouement à améliorer ce qui était fait. C'est ainsi qu'un fiche d'évaluation a été conçue. Elle est remise au directeur des études qui l'utilise pour évaluer les instructeurs.
Par ailleurs, bien que cela ne soit pas encore formalisé, l'instructeur qui a été formé a dans la pratique une obligation de servir pendant 2 ou 3 ans avant de pouvoir quitter l'école.

Au Gabon, à l'école de police, après leur formation, les formateurs sont libres de partir, alors qu'il faudrait qu'ils restent à l'école et enrichissent leur expérience. Il y a donc une nécessité de former des instructeurs permanents au sein des écoles.
À l'école de gendarmerie, l'on fait une évaluation en amont et en aval. S'il s'avère qu'un formateur ne satisfait pas la norme, on prend des mesures pour y faire face, mais en évitant de lui retirer purement et simplement la matière pour la confier à un autre formateur, parce que cela pourrait créer des frustrations de nature à nuire à l'objectif visé.

Au Bénin, le problème ne se pose pas tellement en termes de compétences, mais en termes de volonté réelle d'être formateur et de le rester. En effet, après leur formation, les instructeurs sont souvent

mutés vers d'autres fonctions suite à une demande de leur part en ce sens. Il faudrait donc que les écoles mettent en place un profil de carrière permettant de fidéliser les instructeurs formés.

Au Mali, la volonté d'être formateur est clairement exigée. La formation des instructeurs comprend un stage de 45 jours en Algérie.

En Haïti, avant de recruter des formateurs, on procède d'abord à une enquête de moralité, puis à des tests physiques et intellectuels, y compris à travers des entrevues.

Au Sénégal, le profil du postulant est pris en compte, mais on tient également compte de sa motivation à devenir formateur. La formation est organisée de façon à ce que les instructeurs formés ne passent pas trop de temps à l'école, ceci afin d'éviter qu'ils s'habituent à une routine. Ils peuvent revenir après quelque temps pour effectuer un recyclage.

Au Togo, en plus de la probité morale, on s'intéresse de près à la capacité du postulant à transmettre des connaissances.

En Côte d'Ivoire, il n'existe aucun tableau de bord stratégique. Des projets de séminaires avaient été initiés, mais faute d'appui financier on a dû se contenter des ressources pédagogiques disponibles dans les écoles.

Les prochaines étapes

Après la pause café, l'animateur a fait un bref rappel de l'historique du projet afin d'en démontrer l'évolution positive des méthodes de travail et du nombre et de la qualité des participants. Il a aussi brossé un résumé des travaux accomplis au cours de cet atelier, avant d'aborder les prochaines étapes.

Développer des partenariats : plusieurs institutions ont été impliquées dans le projet à divers titre. Les participants sont exhortés à être proactifs et à rester en contact avec elles afin d'envisager des actions conjointes dans un partenariat durable. Il s'agit de l'UNICEF, partenaire essentiel dont le mandat est précisément la promotion des droits de l'enfant, Save the Children, Terre des Hommes, Plan, le Bureau international Catholique pour l'Enfance, Vision, etc.; et bien entendu du Bureau international des droits des enfants dont l'engagement dans ce projet depuis trois ans n'est plus à démontrer, et qui est toujours disponible pour un appui technique.

Prendre l'initiative des communications : jusqu'à présent, l'approche s'est faite de l'extérieur. C'est l'IBCR qui allait vers les pays, vers les écoles. Il est maintenant souhaitable que les communications se fassent dans les deux sens, que les écoles de formation fassent état des accomplissements et des difficultés rencontrées, des actions envisagées et des besoins identifiés, etc.

Obtenir l'engagement politique : le soutien des autorités étatiques est essentiel à la suite du projet au niveau national. La situation sur ce point varie d'un pays à un autre. L'engagement politique semble plus

concret dans certains endroits que dans d'autres. Dans tous ces cas, il est nécessaire que les écoles fassent des démarches pour obtenir, maintenir, et renforcer cet engagement. Les divers partenaires, parmi lesquels l'IBCR, UNICEF, Save the Children, sont disponibles pour appuyer l'action des responsables des écoles de formation, pour autant que ceux-ci les tiennent informés.

Organiser le prochain atelier régional : après le Burkina Faso, le Benin, le Sénégal et le Niger, y aura-t-il encore des ateliers régionaux? L'atelier de Niamey marque le début de la phase nationale du projet, mais il reste important de se rencontrer à l'échelle régionale, afin de regarder ce qui a été fait au niveau national, et continuer de partager et d'apprendre. Rien de concret n'est encore arrangé pour la tenue de la quatrième rencontre, mais il est indiqué de signaler que la tenue d'un atelier de ce genre demande un engagement et des efforts au niveau du pays hôte, avec un bureau UNICEF et une équipe conjointe disponibles pour organiser l'événement.

Clôture de l'atelier

L'atelier s'est achevé le vendredi en milieu de journée par une cérémonie officielle ponctuée des mots de fins prononcés par :

- M. Guillaume Landry, Directeur des programmes du Bureau international des droits des enfants, qui a félicité l'efficacité du partenariat entre l'IBCR, SCS et UNICEF, et a loué Madame Djanabou Mahonde de l'UNICEF Niger, et le Commissaire de police du Niger Mahamane Laouali Madougou pour leur travail infatigable à l'organisation et au déroulement de cet atelier;

- Monsieur Guido Cornale, Représentant de l'UNICEF, qui a rappelé la vulnérabilité de l'enfant, et souligné la nécessité de toujours considérer un enfant comme un être dans le besoin, qu'il s'agisse d'un enfant victime ou témoin d'acte criminel, en conflit avec la loi, dans la rue, etc.;

- Monsieur Souleymane Garba, Directeur Général de la Police Nationale, qui a déclaré les objectifs de l'atelier atteints, et exhorté les participants à faire bonne application des connaissances acquises.

Des attestations de formation ont été remises aux participants, qui ont par la suite été invités à un déjeuner de clôture.

Évaluation de l'atelier

Une fiche d'évaluation a été remise aux participants, qui l'ont restituée remplie et portant leurs observations. La synthèse de ces observations révèle que les objectifs ont été atteints, ainsi qu'une grande satisfaction des participants. Les principales observations tiennent en ces points :

Points nécessitant une attention

- La plupart des répondants ont besoin d'assistance pour mettre en pratique les notions acquises au cours de l'atelier
- La plupart des répondants aimeraient recevoir les outils produits dans la suite de ce projet
- Certains aspects de la logistique au niveau de l'hôtel n'étaient pas satisfaisants : hébergement, restauration, etc.
- Des participants auraient souhaité que d'autres thèmes soient abordés, ou souhaiteraient participer à des ateliers similaires portant sur d'autres thèmes tels que :

    - Les enfants dans diverses situations (victimes des idéologies religieuses, en domesticité, orphelins, victimes de violence, victimes de traite, la protection particulière des jeunes filles, le mariage forcé, le travail des enfants, les enfants soldats, la protection des enfants dans les conflits armés, la psychologie de l'enfant, les enfants de la rue)
    - L'intérêt supérieur de l'enfant face à celui de ses parents ou à sa propre opinion
    - Les rôles de l'enfant et ses devoirs à l'égard de ses parents
    - Les droits des enfants et les us et coutumes des pays
    - Les droits de la femme, les violences basées sur le genre, les violences faites aux femmes
    - Protection des personnes âgées et des femmes
    - La protection de la mère et de l'enfant
    - Les personnes vulnérables, les droits des groupes vulnérables
    - La cybercriminalité
    - Les droits de l'Homme
    - L'aspect financement du projet
    - Les indicateurs de réussite
    - L'élaboration d'un plan de collaboration et d'échange d'expérience en matière de formation sur les droits des enfants entre les différentes écoles des différents pays présents à l'atelier
    - Inviter les forces de l'ordre et les autres acteurs locaux impliqués dans le traitement des affaires relatives aux enfants en même temps
    - Formation des formateurs
    - Sur la méthode de construction des cours
    - L'enseignement des droits des enfants dans les écoles primaires, secondaires et dans les universités
    - La collaboration entre les différents acteurs ou partenaires : enjeux et perspectives

- L'évaluation de la formation D/E, l'élaboration des cahiers du formateur et du cahier de l'apprenant, diagnostic et état des lieux de la formation en D/E
- Techniques de suivi évaluation des agents des forces de l'ordre en matière des droits et protection des enfants
- Les instruments internationaux
- Renforcement des capacités du personnel social sur la prise en charge des enfants vulnérables

Ce que l'on retient de cet atelier

- L'importance et la spécificité des droits de l'enfant est une préoccupation partagée de tous
- Les participants ont très bien intégré la spécificité des droits de l'enfant et la problématique de leur protection
- Les écoles se sont approprié les compétences-clefs des forces de sécurité travaillant avec les enfants
- L'élaboration et la présentation des plans d'action nationaux démontrent que les différentes délégations ont la volonté manifeste et la motivation de poursuivre avec le projet au niveau national
- Les participants ont compris la nécessité d'être proactifs dans les prochaines étapes, et dans leurs relations avec leur hiérarchie et avec leurs différents partenaires

Annexes

Liste des participants

Animateurs

- Laetitia BAZZI- VEIL — *UNICEF Côte d'Ivoire*
- Antoinette EKAM ABOGO — *UNICEF Cameroun*
- Soumahoro GBATO — *Save the Children Suède*
- Yves Olivier KASSOKA — *UNICEF Sénégal*
- Guillaume LANDRY — *IBCR*
- Hassia ISSA MAHAMAN — *UNICEF Niger*
- Djanabou MAHONDE — *UNICEF Niger*
- Henri Ariston NZEDOM — *IBCR*
- Boureima OUEDRAOGO — *UNICEF Niger*

Responsables de formation

Pays	Service	Prénom et Nom	Grade et Fonction	Email
Bénin	Gendarmerie	Marcel ADJAHO	Chef d'Escadron, Directeur de l'École Nationale de la Gendarmerie	marsos2006@yahoo.fr
	Police	Mathias ACHEDEMESSI	Commissaire, Directeur par intérim de l'École Nationale de Police	achemath2@yahoo.fr
Burkina Faso	Gendarmerie	William Aristide Nassidia COMBARY	Capitaine, Directeur des Études du Commandement des Écoles et Centres de Perfectionnement de la Gendarmerie Nationale (CECPGN)	combary7@yahoo.fr
	Police	Roger OUEDRAOGO	Commissaire de police principal, Directeur de l'école Nationale de Police	ouedraor@yahoo.fr
Cameroun	Gendarmerie	DZOZONG ALIENOU	Chef d'Escadron, Chargé d'Études et Chef du service des études à la DE/CECIG	alain_dzozong@yahoo.fr
	Gendarmerie	Brigitte BIWOLE	Colonel, Commandant de l'École des Sous-officiers de la Gendarmerie Nationale	biscuitbri@yahoo.fr
	Police	Thomas ASSIGA	Commissaire divisionnaire, Enseignant - Chef de la Division des affaires administratives et disciplinaires, École Nationale Supérieure de Police de Yaoundé	assiga2002@yahoo.fr
	Police	Emmanuel NDEMA OLLO	Commissaire de police principal, Chef de service de la formation continue, Direction de la Formation	cairenoel@yahoo.fr

	Magistrature	Isaïe NGATCHA	Sous Directeur de la Législation Administrative et Financière à la Direction de la Législation du Ministère de la Justice et Adjoint au Chef du programme Cadre juridique et institutionnel	ngatchaisaïe@yahoo.fr
Congo	Gendarmerie	René ILOKI-OBOSSO	Commandant, Directeur des Enseignements, École de la Gendarmerie Nationale	iornzohou@yahoo.fr
	Gendarmerie	Marius Dominique ITOUA	Lieutenant-colonel, Chef de division formation et recrutement à l'État-major gendarmerie (DPF)	marius_itoua@yahoo.fr
	Police	Jean-Louis MENDOME	Colonel de Police, Directeur adjoint de l'école Nationale Supérieure de Police	jelmendome@yahoo.fr
	Police	José Aimé MOUPÀGA-DZIENGUE	Lieutenant de Police, Membre du secrétariat de l'École Nationale Supérieure de Police	dziengue@yahoo.fr
Côte d'Ivoire	Gendarmerie	DODORA Serge	Lieutenant, Commandant Groupe d'Escadrons, Instructeur, École de Gendarmerie de Toroguhé	dodora.serge@yahoo.fr
	Gendarmerie	Agnigori KOFFI ERNEST	Lieutenant, Commandant d'Escadron, École de Gendarmerie d'Abidjan	agnigori@live.fr
	Police	Albert Kouacou TOURE	Commissaire de police, Sous-Directeur de la formation initiale à l'école nationale de police	tourealbertkouacou@yahoo.fr
	Police	Kouakou MOUSSA	Commissaire de police, Sous-Directeur chargé de la lutte contre le Trafic des Enfants et de la Délinquance Juvénille à l'école de police	kkmoussa@aviso.ci / sdltedjdpc_ci@yahoo.fr
Gabon	Gendarmerie	Dieudonné PONGUI	Chef d'Escadron-Major, Directeur de l'école nationale de gendarmerie	ponguidede@yahoo.fr
	Police	Ludovic BAMBERT	Lieutenant, Chef de service des mœurs et de la protection des mineurs à la Direction de la sûreté urbaine de la Préfecture de police de Libreville et Formateur à l'école nationale de police	ludbamb@yahoo.fr
Guinée	Gendarmerie	Abdel Kader BANGOURA	Chef de Bataillon, Commandant de Gendarmerie départementale de Yimbaya, Conakry, instructeur à l'école de gendarmerie, Conakry	
	Gendarmerie	Mamadou ALPHA BARRY	Commandant, Formateur à l'école nationale de Gendarmerie de Sonfonia	alphabarryb@yahoo.fr
	Police	Koivogui SEKOU	Commissaire Divisionnaire, Directeur Adjoint de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs, Formateur à l'école de police	Koivogui_s@yahoo.fr
Haïti	Police	Figaro AURELUS	Inspecteur Divisionnaire, Responsable du curriculum de formation à l'École Nationale de Police	figuerdji@yahoo.fr

	Police	Jean GARDY MUSCADIN	Commissaire Principal, Directeur de la brigade de protection des mineurs (PNH)	gardymus@yahoo.fr
Mali	Gendarmerie	Balla KONE	Chef d'escadron, Directeur de l'École des officiers de Gendarmerie de Faladiè	balla.kone87@yahoo.fr
	Gendarmerie	Sinaly SIDIBE	Lieutenant, instructeur permanent aux Écoles de gendarmerie de Faladiè	ylanis@yahoo.fr
	Police	Moussa CAMARA	Contrôleur General, Commandant en chef du Groupement mobile de sécurité	minatcam@yahoo.fr
	Police	Mamy SYLLA	Commissaire principal, Directeur des Études de l'École National de Police	syllamamy@yahoo.fr
Mauritanie	Police	El Ghassem OULD SIDI MOHAMED	Commissaire, Point focal de la protection des mineurs à la Direction de la police judiciaire et de la sécurité publique	Elghassem8@yahoo.fr
	Police	Ahmed Taleb OULD ABDERRAHMANE	Inspecteur, Chef de la Brigade des mineurs en conflit avec la loi	
Niger	Garde Nationale	Bouja BOUKARY	Capitaine, Directeur des Ressources Humaines de la Garde Nationale du Niger	boujaboukary@yahoo.fr
	Garde Nationale	Salissou MAHAMANE	Capitaine, Commandant du Centre d'instruction de la Garde Nationale du Niger	msalissou@gmail.com
	Forces Armées	Aichatou OUSMANE	Capitaine des Forces Armées Nigériennes, Sous-Directrice action sociale, point focal de l'UNICEF au MDN	aichatouousmane@hotmail.fr
	Forces Armées	Abdou MAHAMADALAMINE	État-major / FAN COFFAN	abdou_Lamine@yahoo.fr
	Gendarmerie	Samaila Elh ISSOUFOU	Sous-Lieutenant, Formateur-Expert (AFORMA) à l'École de la Gendarmerie, Niamey	
	Gendarmerie	Moustapha IBRAHIM	Chef d'Escadron, Directeur Adjoint de l'École de la Gendarmerie Nationale	moustibrahim@yahoo.fr
	Police	Mahamane Laouali MADOUGOU	Commissaire, Chef de Département de la Recherche et de la Documentation, Chef de service Central de la Protection des mineurs et des femmes	lemeniger@yahoo.fr
	Police	Amadou SEYBOU	Commissaire Divisionnaire, Directeur de l'École Nationale de Police et de la Formation Permanente	Kaudohama@yahoo.fr
	Police	Tassiou IBRAHIM	Commissaire, Directeur Régional Adjoint de la Police Région d'Agadez	tassiouibrahim@yahoo.fr
République Centre Africaine	Gendarmerie	Ulrich Lévyl FIOBOY	Capitaine, Directeur Adjoint de l'école de la Gendarmerie de Kolongo	fioboyulrichl@yahoo.fr
	Police	Célestin LOUTOMO	Commissaire Divisionnaire de Police, Directeur de l'École Nationale de Police de Bangui	celest_lou@yahoo.fr

Sénégal	Gendarmerie	Abdoukhadre GUEYE	Lieutenant, Adjoint au Chef de la Section de Recherches de la Gendarmerie Nationale	rogmbilo@yahoo.fr
	Gendarmerie	Sidy DIONE	Lieutenant, Formateur-encadreur, École des Officiers de la Gendarmerie Nationale	seydinadione@hotmail.fr
	Police	Claude GOMIS	Commandant, Adjoint au chef de la division de la formation chargé de la formation initiale	cldgms482@gmail.com
	Police	Mamadou Sylla SY	Commandant, Chef de la Brigade Spéciale chargée de la protection des mineurs	mamadousyllasy@yahoo.fr
Tchad	Gendarmerie	Ibrahim AHOUDOUK BARNABAS	Lieutenant, Chef de bureau, groupement des écoles de la gendarmerie nationale	
	Gendarmerie	KIMASSENGAR Clément	CNE, Chef de bureau, groupement des écoles de la gendarmerie nationale	
	Police	Mbayam DIONBONDA	Commissaire de police Principal, Point focal du Ministere de l'interieur, de la sécurité publique et de l'immigration Formateur à l'École Nationale de Police	mbayamd@yahoo.fr
	Police	Wahili YOUSSOUBO	École Nationale de Police	Wahiliy@yahoo.com
Togo	Gendarmerie	Kossi Essodina AGBENDA	Capitaine, Commandant de la compagnie de la gendarmerie de Lomé centre, Instructeur à l'École Nationale de Gendarmerie	agbendasàmuel@yahoo.fr
	Gendarmerie	Dziko Koffi DZODZINEWO	Sous-Lieutenant, Chef du secrétariat du directeur général, Instructeur à la gendarmerie nationale	dzidzoko@yahoo.fr
	Police	Ayikoué DODJI ATAYI	Commissaire Divisionnaire, Directeur de l'École Nationale de Police, correspondant AFORMA	sagimar8@yahoo.fr
	Police	Abas FOFANA	Commissaire de Police, Correspondant AFORMA	fofana.abas@yahoo.fr

À propos de l'IBCR

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou Bureau) est une organisation internationale non gouvernementale, établie à Montréal depuis sa création en 1994, qui bénéficie d'un statut consultatif dans la catégorie spéciale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. L'expertise de l'IBCR réside dans le partage de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que dans le développement d'outils et de modèles ayant pour but d'inspirer la réalisation des droits de l'enfant. L'expertise de l'IBCR vise également à sensibiliser aux droits de l'enfant des individus chargés de prendre des décisions, pour les encourager à adopter des lois et des programmes respectant davantage les droits de l'enfant.

Au cours des dernières années, l'IBCR a contribué, entre autres réalisations, à l'élaboration des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leur adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies (Résolution 2005/20 de l'ECOSOC). Un aperçu des activités et de l'expertise de l'IBCR est présenté ci-dessous, et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'organisation, à l'adresse suivante : www.ibcr.org.

1. L'exploitation et les violences sexuelles

Le Bureau a développé depuis 15 ans une expertise dans ce domaine, en particulier sur la lutte contre la traite d'enfants, contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contre les violences sexuelles impliquant du personnel militaire, aux groupes armés et aux autorités responsables du maintien des lois. Nous avons l'expertise pour entreprendre différentes initiatives pouvant inclure des analyses rapides de la situation, le développement d'outils de formation, des formations de formateurs et des ateliers de formations pour les travailleurs sociaux, le personnel médical, les ONG, les parents, les enseignants, les enfants, les policiers, le personnel juridique, etc., en mettant l'accent sur les normes internationales et sur le savoir-faire et le savoir-être avec les enfants à risque et les enfants victimes de violences sexuelles. Nous avons développé une grande expertise pour développer des concertations entre différents acteurs, pour travailler avec les gouvernements sur ce dossier, pour mener des campagnes non pas de sensibilisation mais de formation. Nous savons comment aider les gens à développer des ententes multisectorielles pour les systèmes de renvoi et de référence, et pour consolider les actions préventives et curatives entre les acteurs concernés. Nous travaillons déjà sur ces questions au Pérou et en Jordanie, par exemple.

2. La justice et les enfants

Étant à l'origine des Lignes directrices des Nations Unies sur les enfants victimes et témoins de crimes, le Bureau est dans la meilleure position pour accompagner le processus qui permet de traduire les normes internationales en actions et en comportements concrets par le personnel judiciaire, de la prévention à l'arrestation, en passant par le système juridique jusqu'à la prise en charge et les sentences contre les enfants auteurs d'infractions. En Jordanie, en République du Congo ou encore au Mexique, nous avons des projets de plusieurs années qui nous amènent à travailler avec les acteurs concernés pour développer leurs capacités à tous les niveaux, des réformes juridiques aux règles procédurales, en passant par les méthodes d'entrevue avec les enfants, les alternatives à l'incarcération, la réhabilitation des enfants reconnus coupables de crimes, la promotion des droits des enfants victimes et témoins, la production d'outils didactiques, les formations de formateurs et les analyses de la situation.

3. Les enfants et les conflits armés

Nous avons produit en 2010 un guide sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne en ce qui a trait aux enfants dans les conflits armés, en ciblant particulièrement celles et ceux qui œuvrent auprès des enfants touchés par les conflits armés (disponible gratuitement en français et en anglais sur notre site). Forts de ce guide de référence, nous offrons plusieurs formations et appuis aux organisations et coalitions de la société civile, et aux représentants gouvernementaux

(militaires, policiers, fonctionnaires, etc.) sur les systèmes de surveillance et de communication de l'information (Monitoring and reporting) en nous inspirant de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies, mais en développant d'abord et avant tout la capacité et les systèmes qui peuvent servir aux ONG locales. Nous travaillons actuellement selon cette approche en Colombie, au Yémen, en Irak, en Palestine, au Liban, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous entamons actuellement une revue des outils de formation portant sur les droits de l'enfant qui sont mobilisés par les centres de formation en maintien de la paix à travers le monde.

4. État des lieux

Le Bureau est à l'origine des profils nationaux, en rédigeant des rapports qui visent à consolider la capacité des ONG d'un pays à améliorer leurs compétences en méthodologie et leurs connaissances générales de tous les droits de l'enfant (et non pas seulement dans les domaines spécifiques de leur expertise) dans le but de produire un inventaire détaillé des actions entreprises par les diverses instances concernées (gouvernement, ONG, organisations internationales, médias, secteur privé, clubs d'enfants, etc.) pour faire respecter les droits de l'enfant. Il s'agit donc de rapports qui se penchent moins sur l'ampleur et les manifestations des violations des droits de l'enfant, que sur les moyens mis en œuvre pour résoudre ces problèmes. Ce genre de rapport s'inscrit parfaitement dans la préparation des cycles de rapports à soumettre au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Nous travaillons depuis 2008 dans 9 pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en collaboration avec Save the Children Suède dans le cadre de cette approche, et nous avons déjà produit des rapports régionaux en Asie du Sud-est et dans les Grands Lacs africains (disponibles gratuitement sur notre site). Dans le cadre d'un travail d'appui aux coalitions nationales d'ONG sur les droits de l'enfant, ou d'analyses de la situation, notre expertise dans ce domaine pourrait facilement se conjuguer à un profil national général, ou à un rapport sur une thématique spécifique.